

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 2019



**SMÉDAR**  
Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets  
de l'Arrondissement de Rouen

# SOMMAIRE

NOTRE ANNIVERSAIRE :	LE SMÉDAR FÊTE SES 20 ANS .....	04
NOTRE MISSION :	VALORISER LES DÉCHETS .....	06
NOTRE LIGNE DE CONDUITE :	PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT .....	08
NOTRE AMBITION :	TENDRE VERS LE ZÉRO DÉCHET .....	10
NOTRE COMMUNICATION :	AU PLUS PROCHE DES HABITANTS .....	12
NOTRE CENTRE DE TRI :	UN ÉQUIPEMENT MODERNE .....	14
NOTRE CENTRE DE TRI :	TOUJOURS PLUS DE RECYCLAGE .....	16
NOS PLATEFORMES :	LES DÉCHETS VERTS COMPOSTÉS .....	18
NOTRE UVE :	UN ÉQUIPEMENT PERFORMANT .....	20
NOTRE UVE :	LES DÉCHETS VALORISÉS .....	22
NOTRE SERVICE TRANSPORT :	LES DÉCHETS DES DÉCHETTERIES .....	24
NOTRE SERVICE TRANSPORT :	LES QUAIS DE TRANSFERT .....	26
NOTRE COMITÉ :	LES REPRÉSENTANTS ÉLUS .....	28
NOTRE ORGANISATION :	ORGANIGRAMME DES SERVICES .....	30
NOS FINANCES :	LES RECETTES .....	32
NOS FINANCES :	LES DÉPENSES .....	34
NOS FINANCES :	UN BUDGET ÉQUILIBRÉ .....	36
NOS PARTENAIRES :	COOPÉRATION MULTIPLE .....	38

# Édito



Chère Madame, Cher Monsieur,

C'est avec une certaine émotion que je rédige cet éditorial et vous propose la lecture de ce rapport d'activité 2019. Il est en effet, le dernier que j'ai le plaisir de vous adresser.

J'ai eu le grand privilège de présider le SMÉDAR durant treize ans.

Treize années pendant lesquelles le Syndicat a vu naître de belles réalisations menées au service des collectivités adhérentes, du public et de l'environnement.

Je me permets de vous en citer quelques-unes :

- Le réaménagement du centre de tri lié au lancement des nouvelles consignes
- Le réseau de chaleur
- Le siège administratif sur l'Ecopôle VESTA
- Une politique de sensibilisation toujours plus dynamique et innovante.

Je ne peux en quelques lignes citer tout ce qui m'a été permis de mettre en œuvre durant mes deux mandats, mais, je tiens à remercier toutes et tous ; élus comme agents sans oublier le personnel de Valenseine.

Je sais que mon successeur, Stéphane BARRÉ, s'appropriera très vite l'univers de la valorisation des déchets, si particulier et si enthousiasmant. Un univers sans cesse en évolution qui nécessite imagination, rigueur et technicité.

Il aura notamment à finaliser, avec les ingénieurs, le quai de transfert de Dieppe qui est actuellement en construction.

Je veux lui dire toute la confiance que j'ai en lui.

Bonne chance à Stéphane BARRÉ et à tous les élus qui vont l'accompagner durant ce nouveau mandat.

Bien cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrice Dupray', written over a horizontal line.

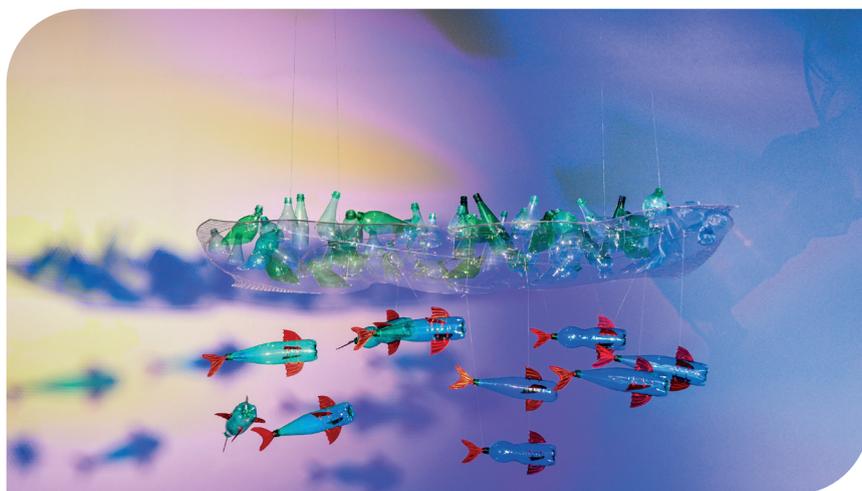
Patrice DUPRAY,  
Président du Smédar

# LE SMÉDAR FÊTE SES 20 ANS

Né en mars 1999, le Smédar regroupe aujourd'hui cinq établissements publics de coopération intercommunale et valorise les déchets de près de 608 000 habitants. Il a été créé au terme de huit années de réflexion menées par les élus de l'agglomération de Rouen, des villes et syndicats de communes périphériques, tous convaincus de la nécessité d'améliorer le traitement des déchets, en jouant la carte de la mutualisation et du développement durable.

Pour ses 20 ans, les agents, les élus d'hier et d'aujourd'hui et les partenaires du Smédar ont été conviés à une soirée exceptionnelle. Sous les œuvres suspendues et envoûtantes de l'artiste maori George Nuku, un film retraçant les grandes étapes de l'histoire du Smédar a été présenté ainsi qu'un nouveau support d'information collaboratif dénommé "Smédar-pédia".

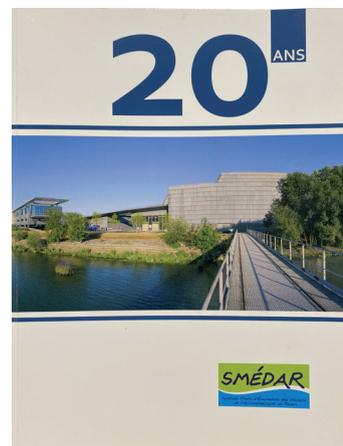
Cette plateforme web marque les 20 ans du syndicat par une approche historique, participative et transversale. Les internautes peuvent naviguer à travers une cinquantaine de mots-clés qui retracent l'évolution du projet porté par la collectivité.





## DES SOUVENIRS À JAMAIS GRAVÉS

Pour cet anniversaire marquant la maturité du syndicat mixte, un livre photos contenant plus de 500 images d'archives a été offert à chaque participant. Développement du tri des déchets et du recyclage, de la valorisation énergétique et du compostage des déchets verts... Les grands moments du Smédar sont à jamais gravés dans cette édition spéciale.



## EN 20 ANS, LE SMÉDAR :

a sensibilisé tous les ans plus de  
**10 000**  
enfants



a composté  
**1,2** million de tonnes  
de déchets verts



a produit chaque année de l'électricité pour  
**100 000**  
habitants



a trié  
**650 000**  
tonnes de  
déchets recyclables




## NOTRE MISSION

# VALORISER LES DÉCHETS

Depuis 20 ans, le Smédar est chargé du traitement et de la valorisation des déchets collectés par cinq intercommunalités adhérentes, regroupant 160 communes.



Acteur du développement durable, le Smédar développe trois filières complémentaires : le recyclage des papiers et des emballages, le compostage des déchets verts, et la valorisation énergétique des ordures résiduelles.

En 2019, les équipements de traitement du Smédar ont réceptionné 460 367 tonnes de déchets. L'enjeu est de limiter le stockage aux seuls déchets qui ne peuvent trouver de débouchés en termes de valorisation.

En 2019

**LE TAUX GLOBAL  
DE VALORISATION**

a atteint

**94 %**

Ainsi 94 % des déchets ont trouvé une seconde vie en matières recyclées, en compost ou en énergie. Toutes les installations de traitement sont gérées en régie directe, exceptée l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique) dont l'exploitation est confiée à la SNVE, filiale de Veolia, (marché jusqu'à fin 2024).

L'UVE traite également les déchets d'activités économiques non dangereux, les déchets des activités de soins, ainsi que les déchets incinérables collectés en déchetteries et les refus de tri sélectif.



**Valorisation matière :**  
48 901 tonnes envoyées  
vers les filières (10,6%)



**Valorisation agronomique :**  
61 581 tonnes traitées  
(13,4 %)



**Valorisation énergétique :**  
321 788 tonnes incinérées  
(70 %)

### VALENSEINE : UNE SEM POUR OPTIMISER LES APPORTS

Créée en 2004 par le Smédar qui en est l'actionnaire majoritaire, Valenseine est une Société d'Économie Mixte, adhérente à la fédération des Entreprises Publiques Locales. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 9 191 422 € HT en 2019.

Par convention avec le Syndicat, cette SEM est chargée de l'optimisation des apports dans les différents équipements du Smédar, notamment des déchets incinérables à l'unité de valorisation énergétique. Le Smédar a également confié à Valenseine la commercialisation du compost et du bois-énergie, produits sur les plateformes de traitement de déchets verts, et du mâchefer issu de l'incinération.

L'entreprise est titulaire des marchés publics de traitement des ordures ménagères de l'Agglomération Seine-Eure, du Sygom de l'Eure et des services techniques des villes de Rouen, Petit-Couronne (incinérables et déchets verts) et Sotteville-lès-Rouen. Pour les déchets recyclables, Valenseine est titulaire des marchés conclus en 2018 avec le Sygom et la Communauté de Communes des 4 rivières. En plus de ses activités commerciales, Valenseine peut être missionnée par le Smédar pour la création et l'exploitation d'activités industrielles.

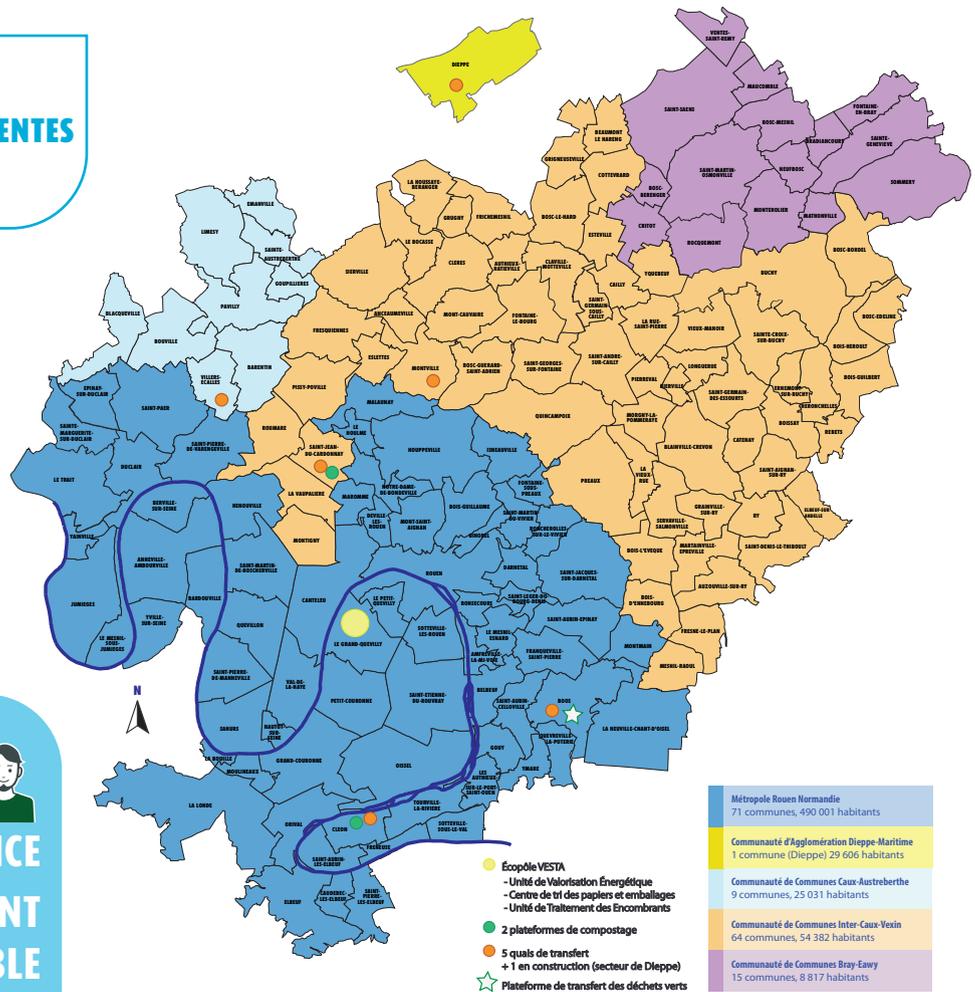
En 2019, les recettes apportées par Valenseine au Smédar se sont élevées à 8 092 252 € HT.





## LE SMÉDAR ET SES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

SITUATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020  
(population INSEE 2019)



**214** AGENTS AU SERVICE  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

**460 367** TONNES  
DE DÉCHETS TRAITÉS



**607 837**  
HABITANTS

# NOTRE LIGNE DE CONDUITE

# PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

En renouvelant la certification ISO 14 001 de ses équipements, le Smédar apporte la preuve de son engagement pour le développement durable.

Cette norme AFNOR est un gage d'exemplarité en matière environnementale. Elle définit des exigences visant à améliorer en permanence le processus de management environnemental d'une organisation.

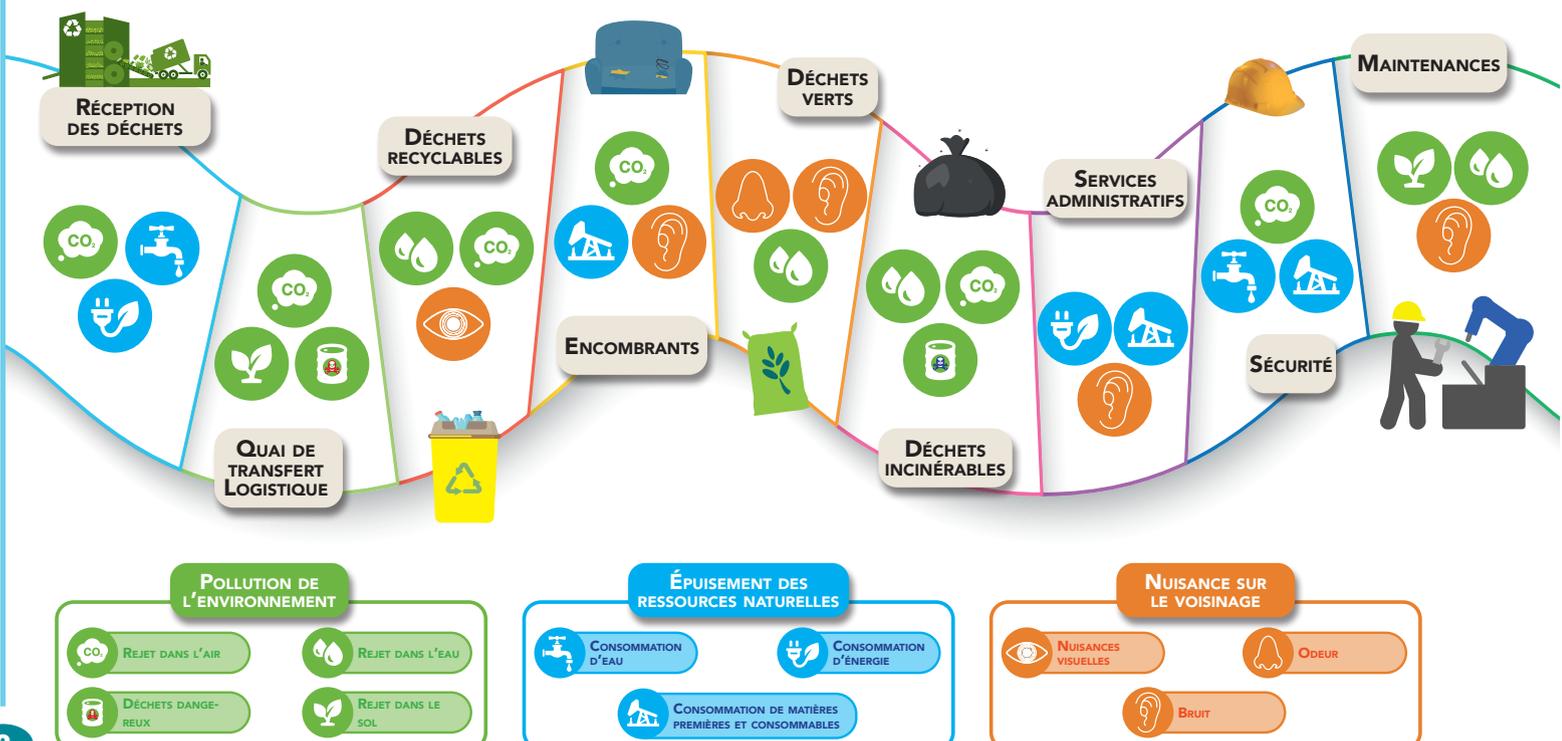
L'audit de renouvellement a lieu tous les trois ans. En mars 2019, il s'est déroulé sur trois jours et a permis de mettre en évidence certains points d'amélioration. En synthèse, il a été suggéré de renforcer l'importance de l'approche "cycle de vie", pour chaque activité.

## POLITIQUE SÉCURITÉ-ENVIRONNEMENT

Le Smédar promeut l'exemplarité managériale en priorisant notamment la prévention des risques professionnels et une politique sécurité-environnement affirmée. Celle-ci fixe des objectifs clairs : sécuriser les personnes et les équipements, améliorer la qualité de vie au travail et réduire l'impact des activités sur l'environnement.

Les démarches "certification ISO 14 001" et "culture sécurité" ont de nombreux points communs. Avoir une politique qui regroupe ces deux aspects est donc une évolution logique et cohérente, qui traduit l'engagement affirmé de la collectivité sur ces enjeux.

## ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX SIGNIFICATIFS PAR ACTIVITÉ





## STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE

En début d'année 2019, chaque service administratif et technique a été consulté pour élaborer des projets à moyen et long terme. Ainsi, des pistes de réflexion ont été lancées pour réduire les impacts de chaque activité : archivage des documents numériques, intégration de critères de développement durable dans les marchés publics, allongement de la durée de vie du matériel, réduction de la consommation de carburant ou encore amélioration du traitement des résidus d'épuration des fumées d'incinération. Regroupés dans une feuille de route, ces projets constitueront la colonne vertébrale du projet politique pour la décennie à venir.



## LE RISQUE INCENDIE MIEUX MAÎTRISÉ

Pendant plusieurs semaines, des tranchées ont été creusées autour du site de l'éco-pôle pour abriter les canalisations souterraines du nouveau réseau "défense incendie" du site. En complément, deux canons à eau ont été placés à des points stratégiques, au-dessus de la fosse des déchets ménagers recyclables. Quatre poteaux incendie de couleur jaune sont venus rejoindre le dispositif. La couleur jaune (réseau surpressé) est un repère pour les pompiers et est utilisée dans le secteur industriel.



## NOTRE AMBITION

# TENDRE VERS LE ZÉRO DÉCHET

Labellisé depuis 2016 “Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage”, le Smédar met en œuvre avec ses adhérents, partenaires et acteurs de terrain un programme de réduction des déchets.

Concrétisé dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire signé avec l'ADEME Normandie (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), le programme d'actions met l'accent sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, la gestion des bio-déchets, le développement du réemploi et de la réutilisation. Enfin, le tri et la réduction des déchets dans les entreprises et les établissements scolaires constituent un axe de travail important.

En 2019

CHAQUE HABITANT A PRODUIT

567,65 KG

de déchets soit

8,85 KG

de moins qu'en 2018



### LES ACTIONS MENÉES PAR LE SMÉDAR EN 2019 :

- ➔ **7 diagnostics** sur le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire
- ➔ **30 mini-audits** dans les entreprises, complétés par des actions de sensibilisation
- ➔ **Diagnostic** et plan d'actions au sein de l'Université de Rouen
- ➔ **Lancement de l'opération “familles zéro déchet”** : 80 foyers volontaires
- ➔ **Développement d'un site web satellite** “troc.smedar.fr”, plateforme de dons et d'échanges de matériaux pour les professionnels du BTP

### NOUVELLE LOI SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

De nouveaux objectifs de réduction des déchets ont été fixés dans la loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

D'ici 2030, elle prévoit une diminution de la production de déchets ménagers de 15 % par habitant et de 5 % pour les déchets d'activités économiques. Parmi les mesures phares : l'interdiction progressive de l'utilisation de plastiques à usage unique et la lutte contre l'obsolescence programmée des appareils électroménagers.

Un autre sujet fait débat, entre les industriels et les collectivités, c'est le développement de la consigne. Les collectivités craignent, en effet, une baisse importante des recettes dans le cas où des gisements de recyclables seraient confiés à des filières privées.

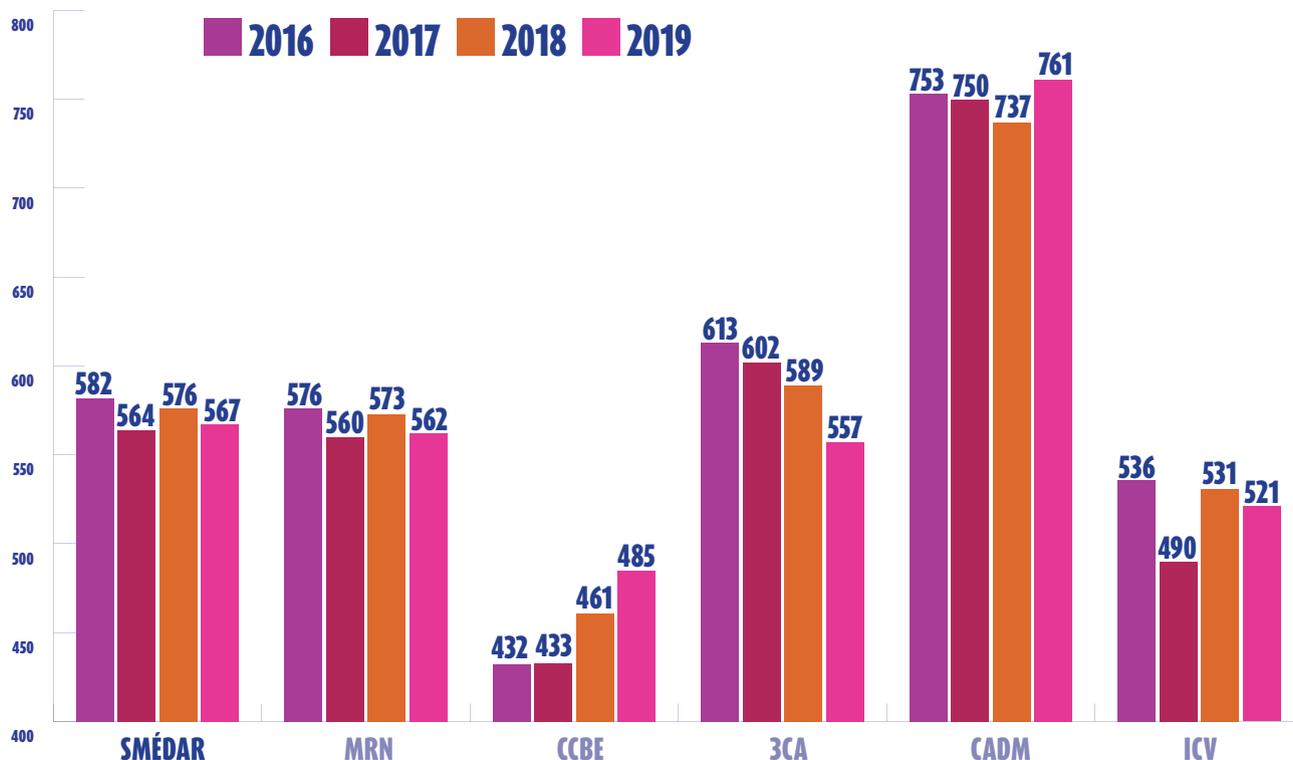


## ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PRODUITS PAR HABITANT, EN KG/AN

En 2019, une baisse de 1,56 % de la production de déchets a été observée par rapport à l'année 2018.

En comparaison avec l'année 2016, c'est 2,58 % de déchets en moins. Si on regarde dans le détail les évolutions par flux de déchets, ce résultat est encore plus satisfaisant puisque chaque habitant a trié plus de recyclables (+ 11,90 % entre 2016 et 2019) et moins d'ordures ménagères résiduelles (- 4,69 % sur la même période).

Notons également une diminution de 12,20 % de la quantité de déchets verts collectés à domicile sur les quatre dernières années.



MRN : Métropole Rouen Normandie - CCBE : Communauté de Communes Bray Eawy

3CA : Communauté de Communes Caux Austreberthe - CADM - Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime

ICV : Communauté de Communes Inter Caux Vexin

# NOTRE COMMUNICATION AU PLUS PROCHE DES HABITANTS

Pour inciter les habitants à réduire et à trier davantage leurs déchets, les messages et les moyens de communication sont adaptés à chaque public. À chaque fois que cela est possible, l'information de proximité est privilégiée.

Les relations publiques, par l'intermédiaire des nombreux événements auxquels le Smédar participe, les animations, les visites d'équipements et d'autres actions de sensibilisation rythment le quotidien des 18 assistants de communication de proximité. Ces porte-paroles de la réduction et du tri des déchets parcourent villes et villages pour être au plus proches des besoins d'information des usagers.

## UNE STRATÉGIE MULTI-SUPPORTS

La direction de la communication conçoit et réalise de nombreux supports d'information complémentaires :

- ➔ **Détri'Astuces** : lettre d'information distribuée trois fois par an dans les boîtes aux lettres, auprès des 270 000 foyers du périmètre du Smédar (cinq éditions soit une par collectivité adhérente)
- ➔ **Campagnes d'affichage** : sur les bus de l'agglomération de Rouen, sur les camions de collecte des déchets de Dieppe. La diffusion des affiches est également relayée par les 160 mairies
- ➔ **Communication digitale** : sites web, réseaux sociaux, site de géolocalisation des points de collecte mesdechets.smedar.fr, chaîne YouTube
- ➔ **Spots radio** sur les ondes d'NRJ, Chérie FM et Nostalgie
- ➔ **Articles dans la presse** écrite, interviews sur les radios
- ➔ **Édition de plaquettes et de guides** distribués lors des manifestations

**44 834**  
ÉCHANGES DIRECTS  
**1 001**  
ACTIONS



**LES SOUTIENS CITEO**

€ H.T.

Soutiens à la communication

159 147,80

**En 2019**

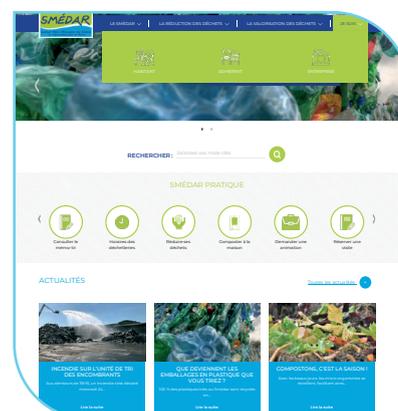
**120 000** CONNECTIONS  
sur le site **smedar.fr**



## LE SITE WEB RELOOKÉ, POUR LES 20 ANS DU SMÉDAR

La grande nouveauté du site smedar.fr, c'est son adaptation à toute taille d'écran (PC, smartphone ou tablette) et une navigation plus fluide.

En un clic, l'habitant a un accès direct à des informations pratiques : astuces pour réduire et trier ses déchets, horaires de déchetterie, réservation pour une visite... L'accès pour les entreprises ou les collectivités adhérentes est également facilité grâce à un bouton "Je suis" directement placé sur la page d'accueil.





### ACTIONS DE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

	NOMBRE D' ACTIONS	NOMBRE DE CONTACTS
Animations "jeune public" (scolaires et centres de loisirs)	585	14 359
Animations auprès d'associations, de publics relais, d'organismes de formation ou d'établissements spécialisés, sur les marchés...	65	3 336
Diagnostics (gaspillage alimentaire ou dispositif de tri)	16	2 586
Journées de "Porte-à-porte" (entretiens à domicile auprès des habitants)	113	785
Visites d'équipements (centre de tri et Unité de Valorisation Énergétique)	169	4 536
Manifestations, stands d'information	53	19 232



### PENDANT L'ARMADA, LE RECYCLAGE AVAIT LE VENT EN POUPE !

Parmi les 3,8 millions de visiteurs de l'Armada de Rouen, qui s'est déroulée entre le 6 et le 16 juin 2019, nombreux sont ceux qui ont aperçu une péniche aux couleurs du Smédar qui circulait parmi les plus beaux voiliers du monde. Tous les matins, cette barge collectait les déchets triés par les marins sur les bateaux. Une opération qui a été repérée par les journalistes de la presse locale, nationale et professionnelle qui ont largement relayé l'information. Visible depuis la Seine, à l'arrivée et au départ de la grande parade, l'écopôle VESTA s'est paré également de ses plus beaux atours.

### LA MARINE NATIONALE CÈDE UNE ANCRE AU SMÉDAR

Le batral Dumont d'Urville est un navire de transport d'engins militaires construit par les Chantiers de Normandie (site actuel de VESTA). Après une cure de jouvence (sablage et peinture), l'ancre qui a été offerte par la Marine Nationale a été inaugurée en septembre 2019 à l'occasion des Journées du Patrimoine. Symbole des Chantiers navals de Normandie qui ont employé jusqu'à 1 500 personnes dans les années 1920, cette ancre a été installée à l'entrée du site VESTA.

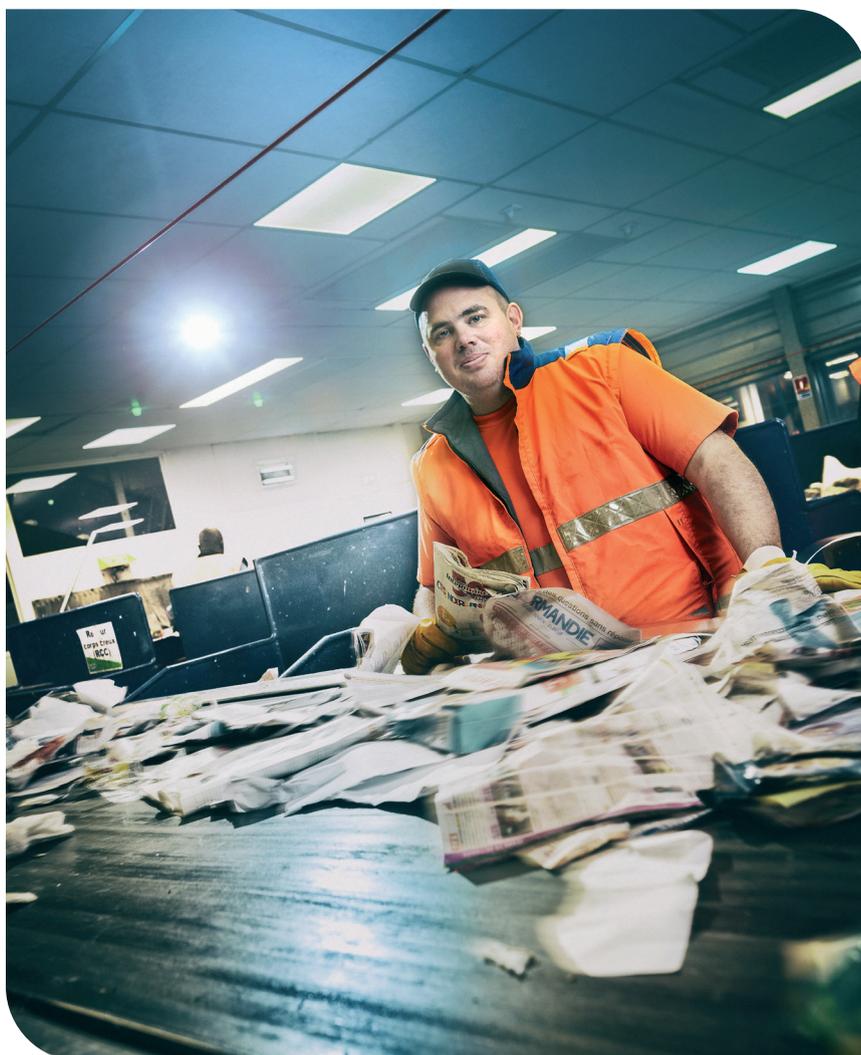


## NOTRE CENTRE DE TRI

# UN ÉQUIPEMENT MODERNE

Modernisé fin 2016, le centre de tri restera encore pendant de nombreuses années le symbole d'un équipement qui allie de façon efficace la technologie au tri manuel.

Près de 70 agents sont affectés à l'exploitation du centre de tri des papiers et des emballages, l'un des plus importants de France géré en régie directe. Grâce à ses six trieurs optiques, à son module spécifique de détection des films et sacs en plastique, à ses trois cribles balistiques et à une automatisation de la récupération des métaux, le travail en cabine de tri est facilité. Les opérateurs réalisent un contrôle qualité, affinent le tri en retirant les erreurs ou en réorientant les emballages vers le bon tapis.



### UN NOUVEL ATELIER POUR LE SERVICE MAINTENANCE DU CENTRE DE TRI

L'entretien et la réparation des machines sont des tâches quotidiennes indispensables au bon fonctionnement et à la longévité du process de tri. Ainsi, une équipe de 13 agents est affectée spécifiquement à la maintenance de cet équipement. Il ne leur manquait plus qu'un local dédié. Le 7 octobre 2019, les travaux de l'atelier maintenance ont été lancés. Situé dans le hall du centre de tri, sa surface est d'environ 60 m<sup>2</sup>.

**En 2019**

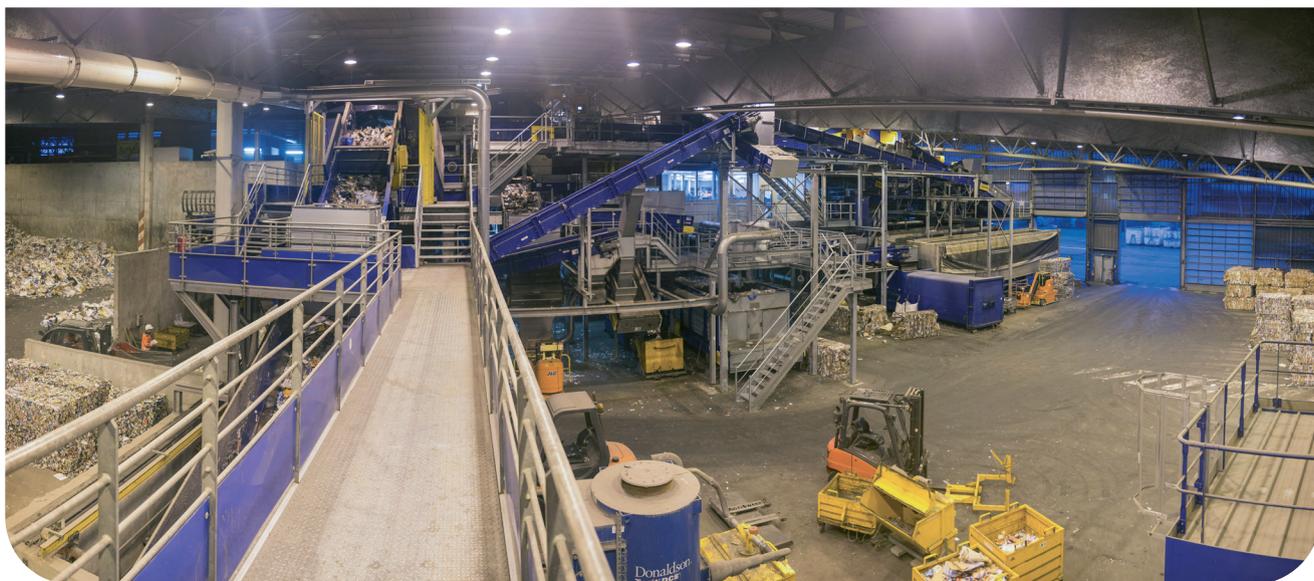
**CHAQUE HABITANT A TRIÉ**

**72,34 KG**

de papiers, d'emballages  
et de verre

**+11,90 %**  
de plus qu'en 2016





## DÉCHETS RECYCLABLES

**TONNAGES ENTRANTS :** verre inclus et clients Valenséine  
**47 307 TONNES**

**COÛT À LA TONNE :** (dépenses/tonnages)  
**171 €**

**DÉPENSES - 8 077 K€**

**CHARGES DE TRANSPORT :** 621 K€  
**CHARGES DE TRAITEMENT<sup>(1)</sup> :** 4 948 K€  
**CHARGES FONCTIONNELLES<sup>(2)</sup> :** 1 502 K€  
**CHARGES DE FINANCEMENT :** 1 006 K€

**RECETTES - 7 368 K€**

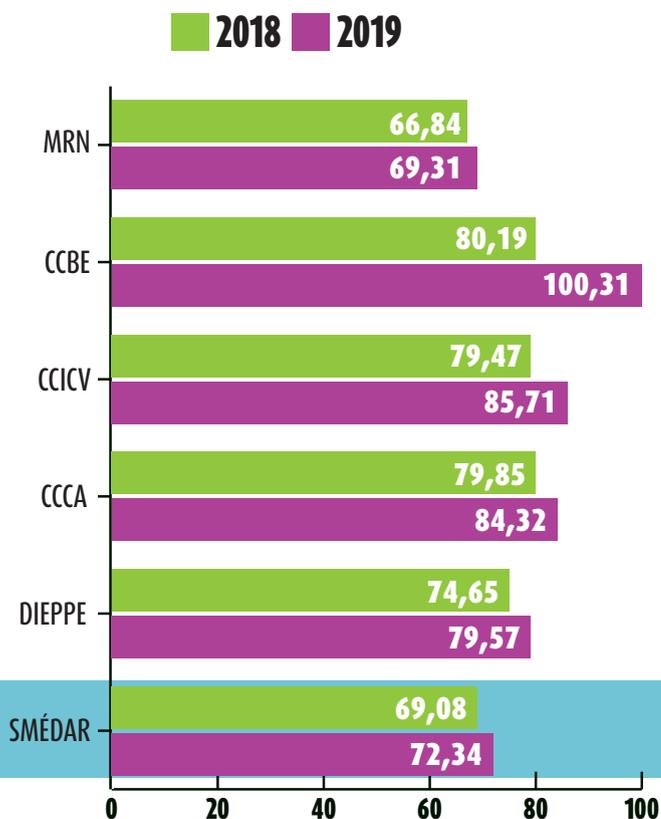
**TRAITEMENT :** 691 K€  
**VENTES/VALORISATION :** 2 038 K€  
**SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES :** 4 164 K€  
**RECETTES DIVERSES :** 475 K€

(1) Tri et affinage

(2) Structure, maintenance, sécurité, communication

## QUANTITÉ DE DÉCHETS RECYCLABLES\* COLLECTÉS PAR COLLECTIVITÉ ADHÉRENTE

Depuis l'extension des consignes de tri à tous les emballages, les performances de tri des habitants n'ont cessé de s'améliorer. Chaque année, une augmentation significative est enregistrée. Même si les disparités sont encore bien réelles en fonction du secteur d'habitation, les résultats en zone péri-urbaine sont bien supérieurs à la moyenne nationale qui est de 70,5 kg par habitant (source Citeo - 2018).



\* Emballages plastiques et métalliques, papiers, cartons et verre, en kg/an/habitant.

## NOTRE CENTRE DE TRI

# TOUJOURS PLUS DE RECYCLAGE

En France, 7 emballages sur 10 sont triés pour être recyclés. C'est beaucoup mieux qu'il y a 15 ans lorsque le taux de recyclage dépassait à peine les 50 %. Avec ses partenaires, le Smédar s'engage à développer les débouchés du recyclage en privilégiant les filières courtes.

La consommation de papier a diminué ces dernières années ce qui a eu pour incidence une baisse des apports de ce matériau au centre de tri. En revanche, la quantité globale de déchets réceptionnés continue de croître d'année en année. Certes, des apports extérieurs de collectivités clientes de Valenseine sont venus rehausser ces chiffres, mais il faut également saluer l'amélioration du geste de tri des habitants du périmètre du Smédar.



## UN NOUVEL ESPACE POUR STOCKER LES BALLES

La conséquence directe de l'augmentation des tonnages, c'est le besoin de plus d'espace pour stocker les balles de déchets réalisées à la fin du process. Les travaux d'extension des "cases balles" ont commencé au printemps et se sont achevés au dernier trimestre. Le bâtiment actuel, placé à proximité immédiate du centre de tri, a donc été agrandi de 25,80 mètres. Une extension réalisée sur le même principe architectural, pour une intégration dans l'environnement plus élégante.

### LES SOUTIENS AUX PAPIERS

€ H.T.

Contrat papiers (Citéo) **463 223,04**

### LES SOUTIENS FINANCIERS CITEO

Le Smédar est signataire du contrat avec la société agréée Citeo pour une durée de quatre ans (2018-2022). Citeo est née en 2017 de la fusion des anciens éco-organismes agréés Éco-Emballages et ÉcoFolio. Il fonctionne comme précédemment sur le principe de la "REP", Responsabilité Élargie du Producteur. Ce contrat avec Citeo a permis au Smédar de bénéficier de soutiens financiers importants (près de 4 millions d'euros en 2019, "papiers" inclus). Les soutiens, cumulés aux ventes de matières, permettent de diminuer les coûts de traitement du centre de tri ainsi que les charges de transport.

En 2019

**32 252** TONNES

de déchets recyclables\* réceptionnés au centre de tri.

Une cadence de tri rythmée à

**12** TONNES/HEURE



\* Dont 3 796,80 tonnes des clients de Valenseine.

### LES SOUTIENS AUX EMBALLAGES

TOTAL (€ H.T.)

Acier (dont acier issu des mâchefers)	111 459,26
Aluminium (dont aluminium issu des mâchefers)	93 805,45
Cartons	1 001 122,28
Briques alimentaires	78 478,88
Plastiques	2 130 522,74
Verre	125 871,51
<b>TOTAL</b>	<b>3 541 260,12</b>

Les montants indiqués dans ce tableau sont provisoires. Ils sont fournis à titre indicatif, dans l'attente du décompte définitif réalisé par Citeo.



## QUANTITES DE DECHETS DES ADHÉRENTS DU SMÉDAR ENVOYÉS DANS LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

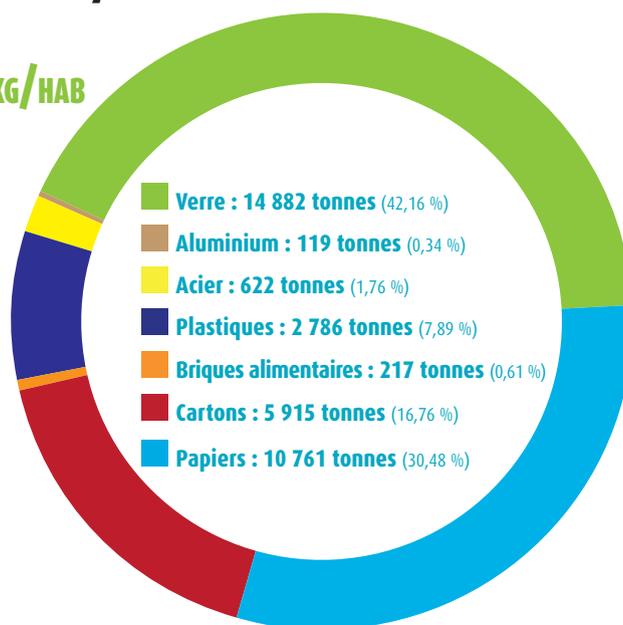
# 35 302 TONNES

## de déchets recyclés en 2019

soit

# 3,3 KG/HAB

## de plus qu'en 2018



## LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

- ➔ **Papiers** : UPM Kymmene - Chapelle Darblay (Grand-Couronne - 76)  
GDE Normandie (Grand-Quevilly - 76) - Écophyse (Neuvy - 37)  
Paprec (Saint-Herblain - 44)
- ➔ **Carton** : Paprec (Paris - 75)
- ➔ **Briques alimentaires** : Revipac (Hondouville - 27)
- ➔ **Acier et aluminium** : Veolia (Rouen - 76)
- ➔ **Plastiques issus des collectes sélectives** : Valorplast (Puteaux - 92)
- ➔ **Verre** : Sibelco (Saint-Vigor-d'Ymonville - 76)

## COLLECTE FLUVIALE PENDANT L'ARMADA

À l'occasion de l'Armada 2019, le Smédar a missionné l'entreprise SUEZ pour collecter quotidiennement, par voie fluviale, les déchets des 50 voiliers présents à Rouen en 2019. Les marins pouvaient déposer les sacs noirs d'ordures ménagères dans le bac présenté par le collecteur, et les caisses palettes remplies de bouteilles en verre. Chaque jour, 302 kg, en moyenne, de bouteilles en plastique et autres emballages recyclables ont été également récupérés sur la barge, grâce au système de sac transparent jaune, bien connu des habitants.



# NOS PLATEFORMES

# LES DÉCHETS VERTS COMPOSTÉS

La quantité de déchets verts déposée en déchetterie ou collectés à domicile varie d'une année sur l'autre, suivant les conditions climatiques qui sont favorables ou non à la croissance des végétaux.

L'année 2019 est une année moins productive en déchets verts que les années précédentes. La sécheresse estivale, combinée aux politiques publiques de promotion du compostage domestique, y sont pour beaucoup. Les 61 581 tonnes réceptionnées ont néanmoins permis la production de plus de 15 000 tonnes de compost. Répondant à la norme NFU 44-051, le compost du Smédar est un

amendement organique pour toutes plantations, utilisé par de nombreux agriculteurs qui en reconnaissent ses vertus. Il permet notamment d'augmenter les réserves en eau grâce à une meilleure porosité et agit comme un fertilisant pour toutes les plantations. À long terme, il stabilise la structure du sol, qui est ainsi décompacté, aéré et mieux drainé.

## TROIS SITES EN ACTIVITÉ



En 2019

9 885

SACS DE COMPOST

ont été vendus

Chaque habitant a produit

89,79 KG

DE DÉCHETS VERTS

## LES DÉCHETS VERTS RÉCEPTIONNÉS

(en tonnes)

	2018	2019	ÉVOLUTION
Déchets verts des habitants (porte-à-porte)	32 529	29 530	- 9,22 %
Déchets verts apportés en déchetterie	25 548	24 999	- 2,15 %
Déchets des services techniques municipaux	4 344	3 973	- 8,54 %
Déchets des entreprises, associations et communes via Valenseine	2 925	3 032	+ 3,66 %
Tontes de gazon collectées en déchetterie (filère méthatonte)	102	47	- 53,92 %
<b>TOTAL</b>	<b>65 448</b>	<b>61 581</b>	<b>-5,91 %</b>

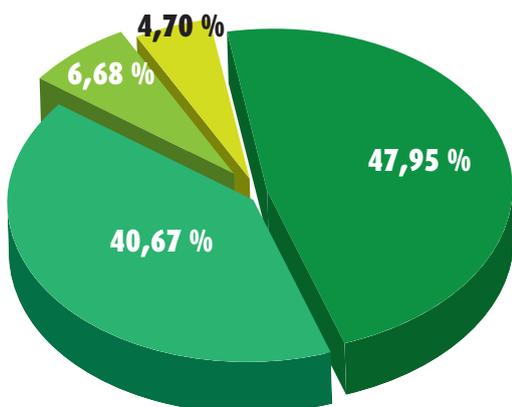


## UNE NOUVELLE ENSACHEUSE

La nouvelle machine, acquise en début d'année 2020, produira annuellement plus de 10 000 sacs de compost. L'ancien modèle datait de 1986 et était arrivé en fin de vie. Il était nécessaire d'investir dans un nouvel équipement. L'activité d'ensachage a donc repris à un rythme pouvant aller jusqu'à la production d'un sac toutes les 3 à 6 secondes. À cette cadence, seuls quelques jours par mois sont nécessaires pour assurer le réapprovisionnement du stock de sacs, en vente au niveau des chalets d'accueil, à Saint-Jean-du-Cardonnay et également sur la plateforme de Cléon.



## RÉPARTITION DES APPORTS



- Collecte en porte-à-porte : 29 530 tonnes
- Déchetteries (gazon inclus) : 25 046 tonnes
- Services techniques municipaux : 4 112 tonnes
- Entreprises et associations : 2 893 tonnes

## VALENSEINE, LES DÉCHETS VERTS

		Recettes HT apportées par Valensaine au Smédar
Apports de déchets verts (Secteur professionnel et communes)	3 032 tonnes	113 854 €
Vente de sacs de 50 litres de compost	9 885 sacs	21 674 €
Vente de compost en vrac 10, 25, 30 mm	14 967 tonnes	27 838 €



## DÉCHETS VERTS

TONNAGES ENTRANTS : **61 581 TONNES**  
 COÛT À LA TONNE : **70 €**  
(dépenses/tonnages)

**DÉPENSES - 4 339 K€**

CHARGES DE TRANSPORT : **935 K€**  
 CHARGES DE TRAITEMENT<sup>(1)</sup> : **838 K€**  
 CHARGES FONCTIONNELLES<sup>(2)</sup> : **1 513 K€**  
 CHARGES DE FINANCEMENT : **1 053 K€**

**RECETTES - 3 278 K€**

TRAITEMENT : **3 044 K€**  
 VENTES/VALORISATION : **136 K€**  
 RECETTES DIVERSES : **98 K€**

(1) Compostage  
 (2) Structure, maintenance, sécurité, communication

## NOTRE UVE

# UN ÉQUIPEMENT PERFORMANT

Avec sa fière allure de paquebot, l'Unité de Valorisation Énergétique, mise en service en 2000, reste un équipement performant en matière environnementale.

Figure emblématique de l'écopôle VESTA du Smédard, l'unité de valorisation énergétique (UVE) traite les ordures ménagères de ses collectivités adhérentes ou clientes de Valenseine mais également des déchets d'activités économiques et des déchets d'activités de soins.

### DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES CONTRÔLÉS

L'usine étant certifiée ISO 14 001 et 50 001, tout est fait pour minimiser l'empreinte écologique de son activité, grâce à un procédé d'épuration performant et un contrôle en sortie de cheminées.

En 2019

**321 788** TONNES DE DÉCHETS ont été incinérées



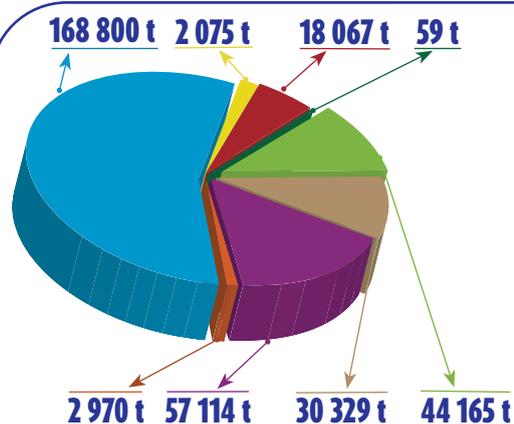
Chaque habitant a produit

**278** KG D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

### REJETS ATMOSPHÉRIQUES DE DIOXINES ET FURANNES (EN NG I-TEQ/Nm<sup>3</sup>)

LIGNE 1		LIGNE 2		LIGNE 3		SEUIL (**)
1 <sup>ère</sup> campagne	2 <sup>e</sup> campagne	1 <sup>ère</sup> campagne	2 <sup>e</sup> campagne	1 <sup>ère</sup> campagne	2 <sup>e</sup> campagne	-
0,015	0,004	0,022	0,0017	0,0021	0,0017	0,1000

(\*\*): Seuil fixé par l'arrêté préfectoral du 06/06/2013 concernant l'UVE de Vesta



- Ordures ménagères des habitants du périmètre du Smédard (52,17 %)
- Déchets des services techniques municipaux (0,64 %)
- Tout-venant incinérable de déchetteries (5,58 %)
- Déchets des associations (0,02 %)
- UTE, refus de tri (13,65 %)
- Ordures ménagères des collectivités clientes (via Valenseine) (9,37 %)
- Déchets des activités économiques (via Valenseine) (17,65 %)
- Déchets d'activités de soins (via Valenseine) (0,92 %)

### RÉPARTITION DES APPORTS À L'UVE VESTA EN 2019 EN TONNES





## UNE NOUVELLE PISTE POUR LE TRAITEMENT DES RÉSIDUS D'ÉPURATION DES FUMÉES

Depuis deux ans, un nouveau procédé de neutralisation des fumées à sec a été mis en place, utilisant du bicarbonate de sodium en substitution à la chaux. Outre le fait que ce système diminue d'au moins 30% la production de RÉFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) et que la sécurité des agents s'en trouve accrue, un autre avantage pour le moins original vient s'ajouter. Une expérimentation a en effet été menée pour récupérer la fraction saline non dangereuse des RÉFIOM et la rejeter dans le port de Dunkerque. La saumure alors déversée dans l'eau améliore la flottaison des bateaux qui manœuvrent ainsi plus facilement dans cette zone.

### LES ORDURES MÉNAGÈRES MISES EN BALLE

Pendant la révision décennale de l'une des trois lignes de traitement de l'UVE, des ordures ménagères ont été mises en balles et stockées sur la zone sud de VESTA. L'opération de contrôle et de maintenance de la ligne n° 1 a duré 5 semaines. Pendant ce temps, plus de 1 700 balles d'OM ont été réalisées, ce qui représente environ 1 500 tonnes de déchets. Elles ont été incinérées durant l'hiver, période à laquelle la demande en fourniture d'électricité et de chauffage est la plus importante.



## DÉCHETS INCINÉRABLES

**TONNAGES ENTRANTS :** 323 579 TONNES

**COÛT À LA TONNE :**  
(dépenses/tonnages) 110 €

**DÉPENSES - 35 668 K€**

Charges de transport :	2 165 K€
Charges de traitement <sup>(1)</sup> :	19 936 K€
Charges fonctionnelles <sup>(2)</sup> :	5 803 K€
Charges de financement :	7 764 K€

**RECETTES 39 873 - K€**

Traitement :	26 857 K€
Ventes/Valorisation :	8 930 K€
Soutiens des éco-organismes :	971 K€
Recettes diverses <sup>(3)</sup> :	3 115 K€

<sup>(1)</sup> Incinération

<sup>(2)</sup> Structure, maintenance, sécurité, communication

<sup>(3)</sup> Amortissements sur les subventions et refacturations internes

## NOTRE UVE

# LES DÉCHETS VALORISÉS

Source de revenus, la production d'électricité et de chauffage sont de réels atouts pour l'environnement. L'énergie résultant de l'incinération des déchets est une véritable alternative à la consommation d'énergie fossile.

Au sein des trois fours de l'UVE, la combustion des déchets produit des fumées. Celles-ci s'échappent vers les chaudières, elles-mêmes traversées par un tube contenant de l'eau déminéralisée, qui s'évapore lorsqu'elle est en contact avec les parois chauffées grâce aux fumées.

La vapeur produite est dirigée vers une turbine pour être détendue à travers des étages constitués de 9 roues à ailettes solidaires d'un arbre d'entraînement. L'arbre entraîné à grande vitesse délivre la puissance mécanique à un réducteur dont le rôle est de transmettre cette puissance à un alternateur. La turbine a généré en 2019, 172 904 MWh d'électricité, revendus sur le marché libre et utilisés également pour le fonctionnement de l'usine.

Une partie de la vapeur est soutirée à moyenne pression au niveau du groupe turbo alternateur et alimente une station thermique principale. Près de 10 000 logements, soit 30 000 habitants, sont également chauffés chaque année grâce à l'incinération des déchets non recyclables. Le réseau appelé VESUVE est opérationnel depuis 2013. Situés sur les communes de Petit-Quevilly et de Grand-Quevilly, les logements collectifs qui y sont raccordés bénéficient d'une énergie renouvelable, qui remplace le fioul ou le gaz.

### QUANTITÉ DE MÉTAUX VALORISÉS EN 2019 (EN TONNES)

MÉTAUX FERREUX ISSUS DE L'INCINÉRATION	MÉTAUX NON FERREUX ISSUS DE L'INCINÉRATION	FERRAILLES COLLECTÉES EN DÉCHETTERIE	TOTAL
5 780,92	340,70	4 912,13	11 033,75



### LES GRAVES DE MÂCHEFERS VALORISÉES EN SOUS-COUCHES ROUTIÈRES OU EN REMBLAI

Ces résidus solides récupérés en sortie de fours sont stockés dans une fosse interne à l'usine, puis envoyés vers l'unité de traitement des mâchefers (UTM).

Les métaux ferreux et non-ferreux sont extraits, ainsi que les gravats et encombrants afin d'assurer une granulométrie homogène du mâchefer (entre 0 et 40 mm), revendu en tant que remblai ou sous-couche routière.



En 2019

**131 859 MWh**  
d'électricité vendus

**87 115 MW<sup>th</sup>**  
fournis au  
réseau de chaleur



### CONSOLIDATION DES STALLES DE MATURATION DES MÂCHEFERS

Depuis 2002, des centaines de milliers de tonnes de mâchefers transitent par l'espace de maturation qui leur est dédié.

En 2019, il a été constaté que les voiles en béton n'étaient plus solidaires de la dalle.

Cela a occasionné une instabilité du bâtiment. Suite aux préconisations d'un expert, des travaux de consolidation ont été réalisés. Ils ont consisté en la réalisation de pieux et à la mise en place de nouveaux ouvrages en béton.

En 2019

**41 312 TONNES**

DE MÂCHEFER  
COMMERCIALISÉ



### UN FILM D'ANIMATION POUR EXPLIQUER LE FONCTIONNEMENT DE L'USINE

Il n'est pas toujours évident d'expliquer avec des mots simples un procédé scientifique et industriel. L'Unité de Valorisation Énergétique faisant appel à des technologies poussées, il était intéressant de concevoir un support de communication clair, simple et attractif. Sur le même principe que le clip vidéo réalisé l'année précédente pour présenter le centre de tri, un nouveau film a été réalisé en motion design.

Diffusée en amont des visites de l'équipement, la vidéo est également accessible sur la chaîne YouTube du Smédar.

Scannez  
et découvrez !

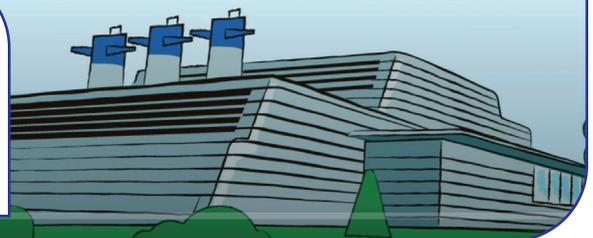


Pour scanner, téléchargez l'app Unitag  
gratuite sur unitag.io/app



À LA DÉCOUVERTE  
DE L'UVE

Unité de Valorisation Énergétique



## NOTRE SERVICE TRANSPORT

# LES DÉCHETS DES DÉCHETTERIES

Points de départ de multiples filières de valorisation, les 22 déchetteries implantées sur le territoire du Smédar collectent des déchets variés dont le devenir est du ressort du Smédar : encombrants, déchets verts, gravats, ferrailles, déchets chimiques...

Si la gestion des déchetteries est du ressort de ses adhérents, le Smédar est responsable quant à lui du bas de quai. Il dispose ainsi de 300 bennes, dont les volumes oscillent entre 12 et 40 m<sup>3</sup>. En complément de ces bennes "classiques", les déchetteries aménagent les espaces pour accueillir les déchets relevant d'une Responsabilité Élargie du Producteur. Pour ces déchets, le Smédar peut contractualiser directement avec l'éco-organisme chargé de l'enlèvement.



### 36 664 TONNES DE DÉCHETS TRIÉS SUR LA PLATEFORME DES ENCOMBRANTS

Les bennes de "tout venant" non directement incinérables sont acheminées vers l'Unité de Traitement située sur la zone sud de l'écopôle VESTA. Elles sont déchargées sur l'aire de stockage. Une pelle de tri hydraulique et une chargeuse sont ensuite utilisées pour effectuer un tri et extraire les incinérables, les ferrailles, les métaux non-ferreux, les pneus et le bois. Le taux de valorisation des encombrants atteint ainsi près de 95 % du gisement. La quantité résiduelle de déchets envoyés dans une ISDND (Installation de Stockage pour Déchets Non Dangereux) diminue ainsi fortement.

### UNE NOUVELLE PELLE À L'UNITÉ DE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS

Le Smédar a investi dans une nouvelle pelle hydraulique, pour plus de stabilité et plus de confort. En remplacement de la pelle thermique, ce nouvel engin est beaucoup plus adapté pour les opérations de manutention et de tri.

## DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

TONNAGES ENTRANTS : **1 124<sup>(3)</sup> TONNES**      CÔÛT À LA TONNE : **353 €**  
(dépenses/tonnages)

**DÉPENSES - 397 K€**

Charges de transport :	0 K€
Charges de traitement <sup>(1)</sup> :	384 K€
Charges fonctionnelles <sup>(2)</sup> :	11 K€
Charges de financement :	2 K€

**RECETTES - 453 K€**

Traitement :	385 K€
Ventes/Valorisation :	0 K€
Soutiens des éco-organismes :	68 K€
Recettes diverses :	0 K€

<sup>(1)</sup> Valorisation matière  
<sup>(2)</sup> Structure, maintenance, sécurité, communication  
<sup>(3)</sup> Hors batterie, avec amiante

**En 2019**

Chaque habitant a déposé en moyenne

**127,26 KG**

**DE DÉCHETS EN DÉCHETTERIE**



(hors déchets verts)



## “POLLUEUR-PAYEUR” : VERS DE NOUVELLES FILIÈRES REP

Élément notable dans la loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire : la création de nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur (REP). Elles exigent des professionnels qu'ils financent la gestion des déchets liés à leurs produits, comme c'est le cas par exemple pour les DEEE depuis 2006. À compter de 2022, seront concernés les matériaux de construction (BTP), les jouets, les articles de sports et de loisirs, les articles de bricolage et de jardinage. En 2024, ce seront les lingettes pré-imbibées pour usages corporels et domestiques.

## VALENSEINE, LES APPORTS DE GRAVATS ET DE DÉCHETS NON INCINÉRABLES

Quantité	Recettes apportées au Smédar par Valenseine
1 030 Tonnes	78 093 € HT



### GRAVATS

TONNAGES ENTRANTS : **24 908<sup>(3)</sup> TONNES**      CÔÛT À LA TONNE : **35 €**  
(dépenses/tonnages)

### DÉPENSES - 875 K€

Charges de transport : 617 K€  
Charges de traitement<sup>(1)</sup> : 93 K€  
Charges fonctionnelles<sup>(2)</sup> : 159 K€  
Charges de financement : 6 K€

### RECETTES - 621 K€

Traitement : 620 K€  
Ventes/Valorisation : 0 K€  
Soutiens des éco-organismes : 0 K€  
Recettes diverses : 1 K€

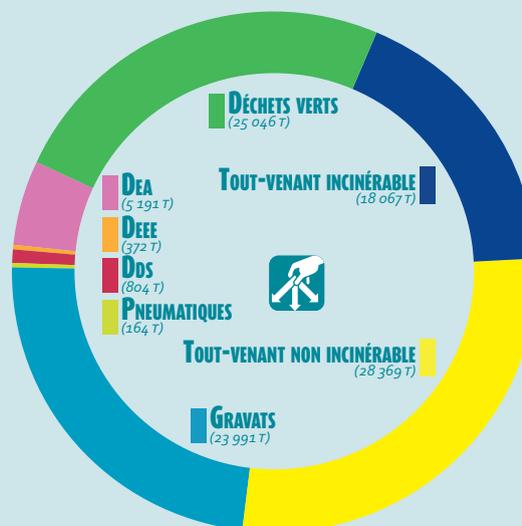
<sup>(1)</sup> Stockage

<sup>(2)</sup> Structure, maintenance, sécurité, communication

<sup>(3)</sup> Y compris gravats des services techniques, des entreprises et des associations

# 102 004 TONNES

d'apports en déchetteries en 2019



DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

## NOTRE SERVICE TRANSPORT

# LES QUAIS DE TRANSFERT

Maillon essentiel de la chaîne logistique pour l'acheminement des déchets vers les unités de valorisation, les quais de transfert regroupent les collectes de déchets des secteurs les plus éloignés.

L'optimisation des transports entre la collecte et le traitement des déchets passe par des quais de transfert, exploités par le Smédar. Il en existe cinq sur le périmètre du Smédar : Villers-Ecalles, Montville, Cléon, Boos et Saint-Jean-du-Cardonnay.

La construction d'un sixième quai implanté sur le secteur de Dieppe a débuté en 2020. En attendant, les déchets transitent par le quai d'IPODEC.



### OPTIMISER LES TRANSPORTS POUR RÉDUIRE LES COÛTS DE TRAITEMENT

Situés dans des secteurs stratégiques (communes éloignées, proximité des grands axes de circulation...), ils réceptionnent les déchets apportés par les collecteurs : ordures ménagères, déchets ménagers recyclables, déchets verts et autres incinérables.

Le recours aux quais de transfert comporte de nombreux avantages. Cela permet de limiter les coûts de transport pour les collectivités adhérentes au Smédar mais également de réduire le temps d'attente des camions venant décharger au centre de tri et à l'unité de valorisation énergétique.

### LE QUAI DE CLÉON EN PLEINE RÉORGANISATION

Une démarche associant les agents et les usagers du quai a été lancée pour mettre en place une organisation différente sur le site.

Avec pour objectif d'améliorer la sécurité et le cadre de travail, des actions ont été mises en place en interne, avec l'aide du service travaux : un nouveau sens de circulation, une signalétique plus efficace, des vestiaires et espaces collectifs repensés. D'autre part, les agents disposent d'un nouvel engin flambant neuf. Conforme aux dernières normes réglementaires, la nouvelle pelle est équipée d'une cabine pressurisée garantissant au conducteur un air filtré de toute impureté.

Elle est utilisée principalement pour trier les déchets reçus en transfert, (encombrants et ferraille) et pour charger les semi-remorques qui partiront vers les exutoires de traitement finaux. Elle sert également à alimenter le broyeur du site en déchets verts.

### QUANTITÉ DE DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS SUR LES QUAIS DE TRANSFERT

	CLÉON	MONTVILLE	ST-JEAN DU CARDONNAY	VILLERS-ÉCALLES	BOOS	DIEPPE (IPODEC)
<b>ORDURES MÉNAGÈRES</b>	19 119	12 728	/	6 140	/	11 638
<b>DÉCHETS RECYCLABLES</b>	10 612	2 827	9 553*	1 448	/	1 635
<b>DÉCHETS VERTS</b>	11 171	379	36 342	/	7 904	4 363
<b>AUTRES</b> (INCINÉRABLES ET NON INCINÉRABLES DES ENTREPRISES, DES SERVICES TECHNIQUES, DES DÉCHETTERIES, GRAVATS...)	9 692	1 415	8 240	2 764	316	1 261
<b>TOTAL</b>	<b>50 594</b>	<b>17 350</b>	<b>54 135</b>	<b>10 352</b>	<b>8 220</b>	<b>18 897</b>

\* Verre



## À BOOS, LE PONT BASCULE FAIT PEAU NEUVE

Les agents du service travaux sont intervenus pendant 8 jours pour réhabiliter le pont bascule du quai de Boos. Indispensable, le pont bascule sert à peser les camions à l'arrivée et à la sortie du site, afin de déterminer le poids des déchets verts à traiter. Le tablier du pont était endommagé et les tôles de roulement étaient percées par l'oxydation. Trois agents du service travaux ont découpé les tôles, fixé des fers plats sur les poutres, poncé et soudé le pont... Les gardes corps et les portails ont été nettoyés à haute pression et peints, pour une nouvelle jeunesse !

En 2019

**2 381** ROTATIONS  
EN RÉGIE

au départ des quais  
de transfert



## TRANSPORT



**DÉPENSES - 5 821 K€**

Charges directes <sup>(1)</sup> :	3 617 K€
Charges fonctionnelles <sup>(2)</sup> :	2 182 K€
Charges de financement :	22 K€

**RECETTES - 5 357 K€**

Redevances :	5 102 K€
Soutiens :	67 K€
Recettes diverses :	188 K€

## DÉCHETS NON INCINÉRABLES

TONNAGES ENTRANTS : **40 681 TONNES**  
 COÛT À LA TONNE : **151 €**  
(dépenses/tonnages)

**DÉPENSES - 6 152 K€**

Charges de transport :	1 095 K€
Charges de traitement <sup>(1)</sup> :	3 423 K€
Charges fonctionnelles <sup>(2)</sup> :	865 K€
Charges de financement :	769 K€

**RECETTES - 7 066 K€**

Traitement :	5 045 K€
Ventes/Valorisation :	1 211 K€
Soutiens des éco-organismes :	548 K€
Recettes diverses :	262 K€

<sup>(1)</sup> Marché, régie

<sup>(2)</sup> Structure, maintenance, sécurité, communication

<sup>(1)</sup> Tri, incinération ou stockage

<sup>(2)</sup> Structure, maintenance, sécurité, communication

## NOTRE COMITÉ

# LES REPRÉSENTANTS ÉLUS

Le Smédar est un syndicat mixte. À ce titre, il est administré par un Comité Syndical, composé de 64 membres.

La Métropole Rouen Normandie, la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin, la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime, la Communauté de Communes Caux Austreberthe et la Communauté de Communes Bray-Eawy désignent des élus pour les représenter au sein du Smédar. Elles ont transféré la compétence de traitement et de valorisation des déchets (tout en conservant la collecte). La sensibilisation des habitants sur le tri et la réduction des déchets est également confiée au Smédar.

Les membres du Comité Syndical du Smédar ont élu parmi eux le 9 septembre 2020 :

- ➔ Le Président,
- ➔ Les 10 Vice-Président.e.s,
- ➔ Les 15 autres membres du Bureau,
- ➔ Les membres du Comité technique et du CHSCT,
- ➔ Les membres de la commission d'appel d'offres,
- ➔ Les représentants siégeant à la Société d'Économie Mixte Valenseine.

Élu par ses pairs, Stéphane BARRÉ est le nouveau Président du Smédar. Son mandat est d'une durée de six ans.

**SITUATION  
AU 9 SEPTEMBRE 2020**

### LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENTS DU SMÉDAR



**PRÉSIDENT**  
**Stéphane BARRÉ**  
Métropole Rouen Normandie



**1 - Roland MARUT**  
Métropole Rouen Normandie



**2 - Marie ATINAULT**  
Métropole Rouen Normandie



**3 - Agnès CERCEL**  
Métropole Rouen Normandie



**4 - Jean-Michel BÉREGOVOY**  
Métropole Rouen Normandie



**5 - Jean-Marie ROYER**  
Métropole Rouen Normandie



**6 - Christine DE CINTRÉ**  
Métropole Rouen Normandie



**7 - Jean-Pierre CARPENTIER**  
Com Com Inter-Caux-Vexin



**8 - Pascal BARON**  
Métropole Rouen Normandie



**9 - Nicolas LANGLOIS**  
Communauté d'Agglomération  
Dieppe-Maritime



**10 - Jean-François TIMMERMAN**  
Métropole Rouen Normandie



## LES MEMBRES DU BUREAU

→ Sylvain BULARD	CCCA
→ Martine CHABERT-DUKEN	MRN
→ Guillaume COUTEY	MRN
→ Mirella DELOIGNON	MRN
→ Jean-Pierre GAUTHIER	CCBE
→ Emmanuel GOSSE	CCICV
→ Charlotte GOUJON	MRN
→ David LAMIRAY	MRN
→ Christian LECERF	MRN
→ Christian POISSANT	CCICV
→ Anne-Emilie RAVACHE	MRN
→ Patricia RIDEL	CADM
→ Sylvaine SANTO	MRN
→ Pierre-Antoine SPRIMONT	MRN
→ Alexis VERNIER	MRN

## LES AUTRES MEMBRES DU COMITÉ

→ Nicolas AMICE	MRN
→ Benoît ANQUETIN	MNR
→ Séverine BOTTE	MRN
→ Christophe BOUILLON	CCCA
→ Véronique BOULARD	CCCA
→ Gilles BUREL	MRN
→ Jean-François BURES	MRN
→ Patrick CALLAIS	MRN
→ Marie CARON	MRN
→ Thierry CHAUVIN	MRN
→ Francis DEBREY	MRN
→ Pascal DELAPORTE	MRN
→ Marc DUFLOS	MRN
→ Marie-Laure DUFOUR	CADM
→ Valère HIS	MRN
→ Astrid LAMOTTE	MRN
→ Hugo LANGLOIS	MRN
→ Pascal LE COUSIN	MRN
→ Éric LEFEBVRE	MRN
→ Françoise LESCONNÉC	MRN

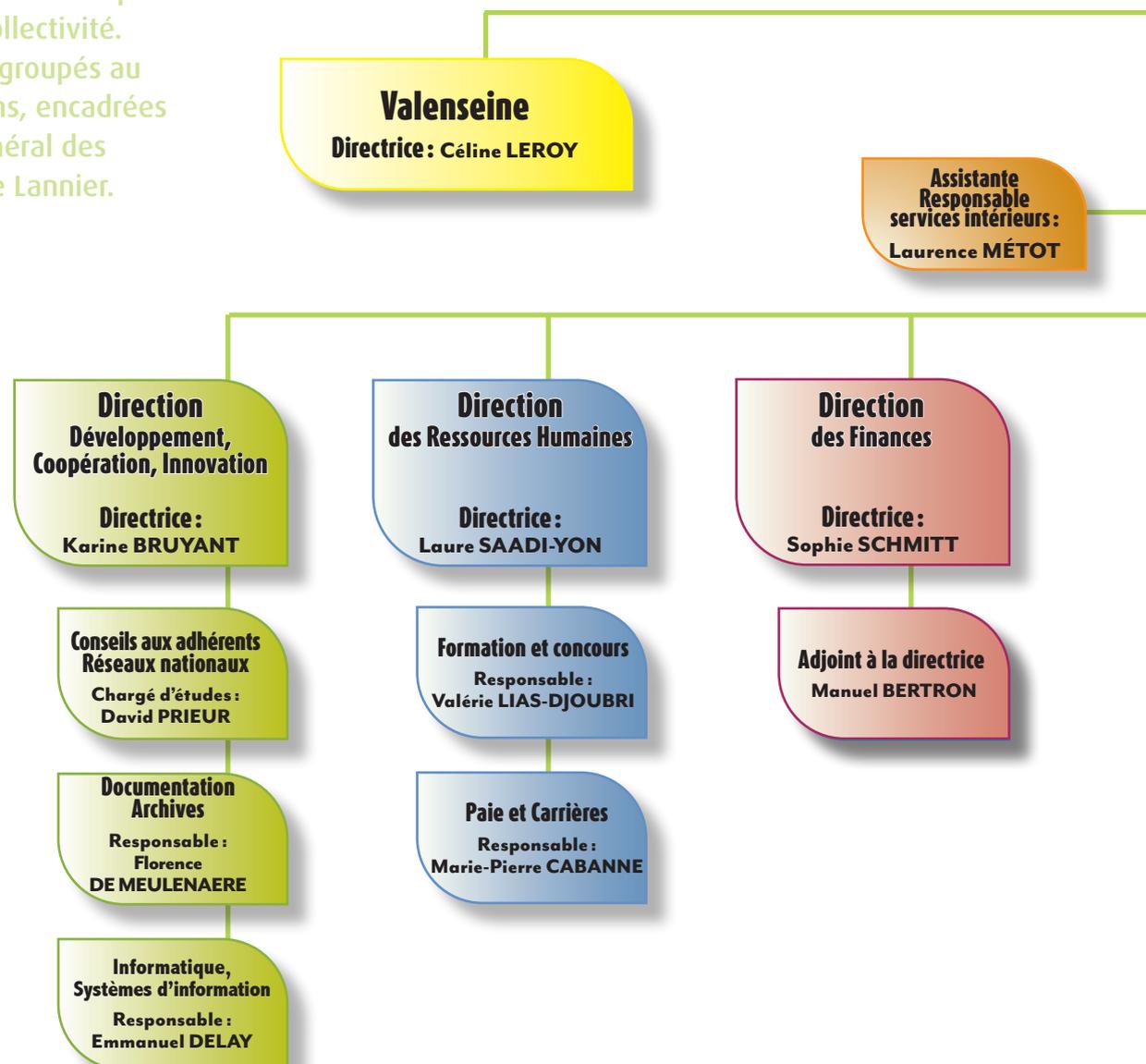
→ Frédéric MARCHE	MRN
→ Philippe MARMORAT	CCICV
→ Stéphane MARTOT	MRN
→ Lydie MEYER	MRN
→ Nadia MEZRAR	MRN
→ Joachim MOYSE	MRN
→ Myriam MULOY	MRN
→ Jacques NIEL	CCICV
→ Fabrice RAOULT	MRN
→ André ROLLINI	CCICV
→ Nicolas ROULY	MRN
→ Jean-Louis ROUSSEL	MRN
→ Hélène SOMMELA	MRN
→ Yves SORET	MRN
→ Sileymane SOW	MRN
→ Jean-Marc VENNIN	MRN
→ François VION	MRN
→ Frédéric WEISZ	CADM

**MRN** Métropole Rouen Normandie  
**CCBE** Communauté de Communes Bray-Eawy  
**CCCA** Communauté de Communes Caux-Austreberthe  
**CCICV** Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin  
**CADM** Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime

## NOTRE ORGANISATION

# ORGANIGRAMME DES SERVICES

Le Smédar compte 214 agents territoriaux, chargés de mettre en œuvre le schéma global de valorisation des déchets adopté par les élus de la collectivité. Les services sont regroupés au sein de six directions, encadrées par le Directeur Général des Services, Christophe Lannier.



Situation au 9 septembre 2020



**PRÉSIDENT**  
**Stéphane BARRÉ**

**Cabinet du Président**  
Directeur : Sébastien LÉGER

**Directeur Général des Services**  
**Christophe LANNIER**

**Direction  
Juridique**

Directrice :  
Julie CARRON

**Marchés**  
Responsable :  
Nadia DELIZY

**Direction  
des Services Techniques  
et de l'Exploitation**

Directeur :  
Éric MAUGER

**Centre de tri**  
Directeur :  
François PENNELIER

**Sécurité  
Environnement**  
Responsable :  
Fabien CARON

**Exploitation**  
Responsable :  
Julien DUPONT

**Travaux /  
Maintenance des sites**  
Responsable :  
Laurent QUENNEVILLE

Directeur Adjoint :  
Jean-Luc DUVAL  
réfèrent d'exploitation  
UVE et pesée Smédar

**Direction  
de la Communication  
Interne / Externe  
et éducation à l'environnement**

Directrice :  
Armelle SICOT

**Chargé  
de communication**  
Adjoint :  
Laurent SCOT

**Coordinatrices  
communication  
de proximité :**  
Caroline CAMANO  
Céline ROQUELIN

# NOS FINANCES

## LES RECETTES

Le service public de traitement des déchets ménagers est financé en grande partie par les redevances des adhérents du Smédar.

Viennent s'ajouter également des recettes liées à la vente des produits issus de la valorisation des déchets.

Les principales informations à retenir pour 2019 concernant, d'une part, le nouveau contrat d'exploitation de l'UVE, confié à la SNVE (filiale de Veolia), cette année étant la première année pleine concernée par celui-ci, et, d'autre part, le sinistre survenu sur les stalles de maturation des mâchefers.

Pour rappel, le nouveau marché d'exploitation couvre une durée de 6,5 ans. Les principales modifications intervenues entre les deux marchés d'exploitation de l'UVE sont les suivantes :

- ➔ Vente en direct par le Smédar de l'énergie produite (électricité et chaleur) ;
- ➔ Reprise en direct du traitement des cendres et des RÉFIOM.

Ces modifications ont pour objectif de renforcer la position du Smédar dans les prises de décisions importantes de son activité.

**Attention, tous les montants indiqués dans ce chapitre s'entendent hors taxes.**

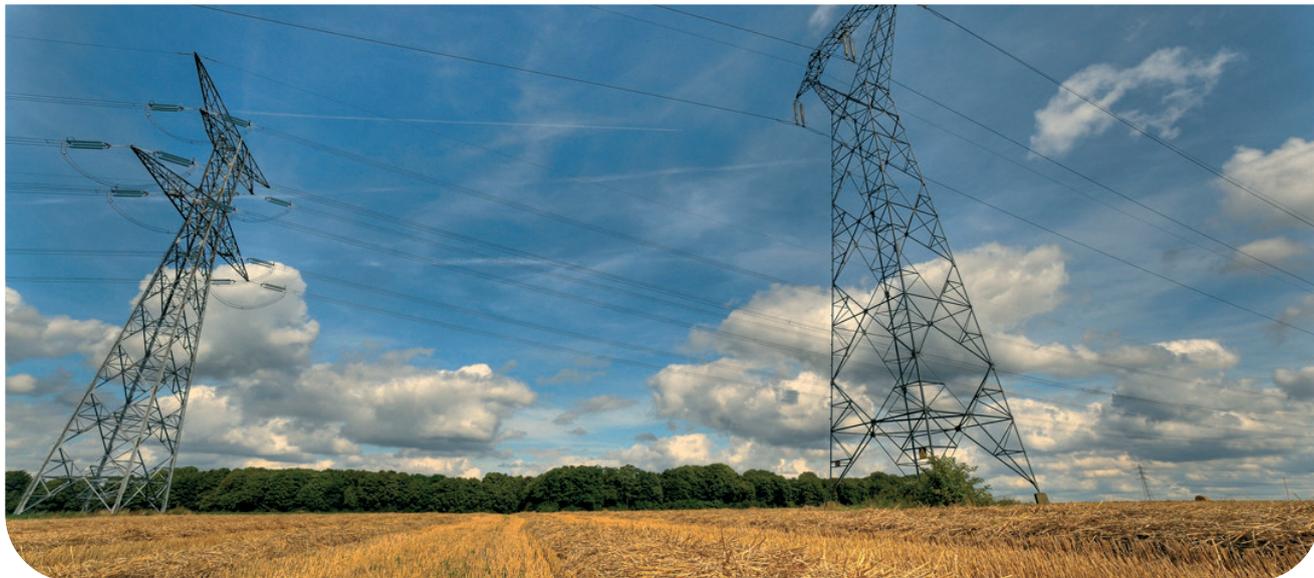
### DÉTAIL DES REDEVANCES DE TRAITEMENT

ORIGINE DES DÉCHETS	MONTANT (K€ HT)	SOIT EN € PAR HABITANT	PART (EN %)
Ordures ménagères, encombrants, déchets verts et gravats des adhérents Smédar (hors déchetteries)	19 305	31,76	52,44
D.A.S., incinérables, non incinérables et gravats des entreprises, via Valenseine	5 205	8,56	14,14
Ordures ménagères extérieures via Valenseine	2 924	4,81	7,94
Déchets ménagers recyclables	88	0,14	0,24
Déchets des déchetteries	8 872	14,60	24,10
Incinérables, non-incinérables, déchets verts et gravats des services techniques	423	0,70	1,15
<b>TOTAL</b>	<b>36 817</b>	<b>60,57</b>	<b>100,00</b>

### AUTRES RECETTES

NATURE DE LA RECETTE	MONTANT (K€ HT)	SOIT EN € PAR HABITANT	PART (EN %)
Vente de matériaux (y compris Valenseine)	2 675	4,40	13,03
Soutiens Citéo	4 752	7,82	23,15
Autres soutiens (éco-organismes et divers)	1 482	2,44	7,22
Ventes énergétiques	8 580	14,11	41,80
Remboursements, produits divers et produits exceptionnels	3 039	5,00	14,80
<b>TOTAL</b>	<b>20 528</b>	<b>33,77</b>	<b>100,00</b>





## LE FINANCEMENT DU SERVICE

La majeure partie du financement est assurée par les redevances des adhérents ainsi que par les recettes provenant de la SEM Valenseine à laquelle ont été confiées les missions de gérer et d'optimiser les apports de déchets provenant des entreprises et des collectivités extérieures et de commercialiser les mâchefers et le compost.

Les coûts de transfert bénéficient d'une mutualisation. À l'exception de Dieppe-Maritime (jusqu'en 2021), toutes les collectivités adhérentes paient le même tarif, quelle que soit la distance entre

le lieu de dépôt (quai de transfert ou installation de traitement directement) et le lieu de traitement.

La valorisation des déchets recyclables génère des recettes complémentaires. Ces recettes proviennent, tout d'abord, de soutiens versés par Citeo dans le cadre d'un contrat en fonction des quantités de matériaux triés et valorisés, de la valorisation énergétique réalisée ainsi que de la vente des matériaux triés en vue de leur valorisation.

Le budget de l'exercice 2019 enregistre le versement du solde des soutiens dus au titre de l'année antérieure (0,8 M€) et une partie des soutiens estimés dus au titre de l'année 2019 (3,8 M€),

le montant total et définitif des soutiens à recevoir n'étant connu que durant l'exercice suivant.

L'incinération des déchets sur l'usine de valorisation énergétique génère une recette électrique mais aussi, depuis fin 2013, une recette liée à la production de chaleur. D'une part, il y a la vente de l'électricité produite sur le site (marché libre de l'électricité depuis février 2016) et d'autre part, la facturation de la fourniture de chaleur par le Smédar à la Métropole Rouen Normandie, à laquelle le réseau de chaleur "Vésuve" a été vendu le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

La recette électrique était perçue directement par l'exploitant (SNVE) qui en restituait une partie au Smédar par l'intermédiaire du mécanisme de la recette garantie. Ce montant venait réduire le coût du traitement restant à la charge des adhérents et clients.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, les recettes électriques sont directement perçues par le Smédar via un contrat passé avec l'agrégateur Alpiq.

En 2019, les recettes liées à la vente d'électricité et de chaleur enregistrées sur le budget général représentent 8 527 k€. Ces recettes sont en hausse par rapport à 2018 du fait de ventes d'électricité très élevées en 2019 (131,8 GWh ; record de ventes depuis la mise en service du réseau de chaleur) et de la non production d'électricité (panne du groupe turbo-alternateur) survenue en 2018, du 23 septembre au 8 novembre.

### VENTILATION PAR NATURE DES RECETTES

La recette garantie d'électricité a pris fin en février 2016. Toutes les recettes de ventes d'énergies sont dorénavant intégrées à la ligne "ventes énergétiques".

Redevances de traitement (y compris recettes Valenseine)

Vente des matériaux (y compris recettes Valenseine)

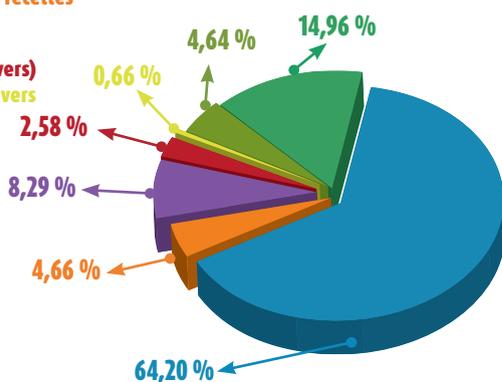
Soutiens Citeo

Soutiens (éco-organismes et divers)

Remboursements et produits divers

Produits exceptionnels

Ventes énergétiques



TOTAL DES RECETTES : 57 345 K€ HT

SOIT : 94,34 € PAR HABITANT

# NOS FINANCES

# LES DÉPENSES

Le Smédar poursuit sa politique de désendettement et assume la totalité de ses investissements sur ses fonds propres.

## LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses de fonctionnement 2019 progresse au global de 5 % par rapport à 2018.

Les charges à caractère générale du Smédar sont en progression entre 2018 et 2019 de 9 %. Cette progression relativement forte s'explique par les éléments suivants :

- ➔ Les dépenses du marché d'exploitation de l'UVE (qui représente environ 60 % des dépenses à caractère général) augmentent de 1%. Si le niveau financier est très stable, les composantes ne sont pas strictement identiques entre 2018 et 2019. En effet, en 2018, des écritures ont été enregistrées pour 500 K€ en prévision du solde de l'ancien marché. Ces écritures n'existent pas en 2019. En revanche, depuis mi-2018, toutes les dépenses de production de chaleur sont enregistrées sur le budget général (suppression du budget annexe), provoquant ainsi son augmentation apparente.

- ➔ La forte hausse des charges relatives aux marchés de transport et de traitement (+19 %) est le résultat de la combinaison de deux éléments : une hausse des coûts des marchés lors des renouvellements de certains d'entre eux et une hausse d'activité tant sur le transport (nombre de rotations en hausse) que sur le traitement (détournements de déchets, DDS, enfouissement des non-incinérables).
- ➔ Les autres dépenses progressent entre 2018 et 2019 de 24 %, soit environ 1,5 M€ de dépenses supplémentaires. Il faut rappeler que le budget 2019 a dû supporter les surcoûts liés au sinistre des stalles mâchefers qui a coûté 1 M€ au Budget Général du Smédar en traitement extérieur des tonnes de mâchefers. Un effort important de constitution de stocks a été réalisé au centre de tri, des crédits ont en outre été nécessaires pour financer les évacuations de DMR (+400 K€). Les services exploitations ont enregistré des surcoûts pour les casses et réparations d'engins (+100 K€).

## VENTILATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT (K€ HT)	SOIT EN € PAR HABITANT	PART (EN %)
Personnel	11 386	18,73	25,48
Contrat SNVE	18 518	30,47	41,44
Contrat de traitement et transport	4 461	7,34	9,98
Charges diverses	4 826	7,94	10,80
Impôts et taxes	2 243	3,69	5,02
Reversement au profit de tiers	963	1,58	2,16
Frais financiers	2 216	3,65	4,96
Charges exceptionnelles	71	0,12	0,16
<b>TOTAL</b>	<b>44 684</b>	<b>73,51</b>	<b>100,00</b>

La masse salariale évolue de 2,6 % (incluant le GVT, les hausses réglementaires et revalorisations). Cette augmentation supérieure à celle des précédents exercices s'explique par la création de quatre postes supplémentaires sur le centre de tri, rendue nécessaire pour pouvoir traiter les DMR venants des clients extérieurs, apportés par Valenseine. Les coûts supplémentaires engendrés par ce surcroît d'activité ont été couverts par la recette supplémentaire facturée à Valenseine.

Les charges de fiscalité sont en légère baisse (-4 %). Cela résulte d'une baisse du montant de la taxe foncière, liée à la réforme de la valeur locative des locaux professionnels.



## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement de 2019 sont composées, d'une part, du remboursement en capital de la dette du Smédar, pour un montant de 8 945 K€ et pour une annuité totale de 11 161 K€, et, d'autre part, des dépenses d'équipement pour un montant de 3 568 K€.

Les principales dépenses enregistrées en 2019 ont concerné :

- ➔ Les travaux de défense contre les incendies (690 K€)
- ➔ Le matériel d'exploitation (1 025 K€)
- ➔ L'acquisition des terrains situés au nord et au sud de l'écopôle (554 K€)
- ➔ L'achat d'équipements pour le centre de tri (154 K€)

## VENTILATION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

NATURE DE LA DÉPENSE	RÉALISATION (K€ HT)	REPORTS (K€ HT)	TOTAL (K€ HT)	SOIT EN € PAR HABITANT
Remboursement de la dette	8 945	0	8 945	14,72
Centre de tri	381	806	1 187	1,95
Usine de Valorisation Énergétique (UVE)	981	1 426	2 407	3,96
Unités de compostage	41	192	233	0,38
Quais de transfert	117	4 640	4 757	7,83
Transport	1 137	358	1 495	2,46
Siège	216	110	326	0,54
Autres équipements	694	491	1 185	1,95
<b>TOTAL</b>	<b>12 512</b>	<b>8 023</b>	<b>20 535</b>	<b>33,79</b>

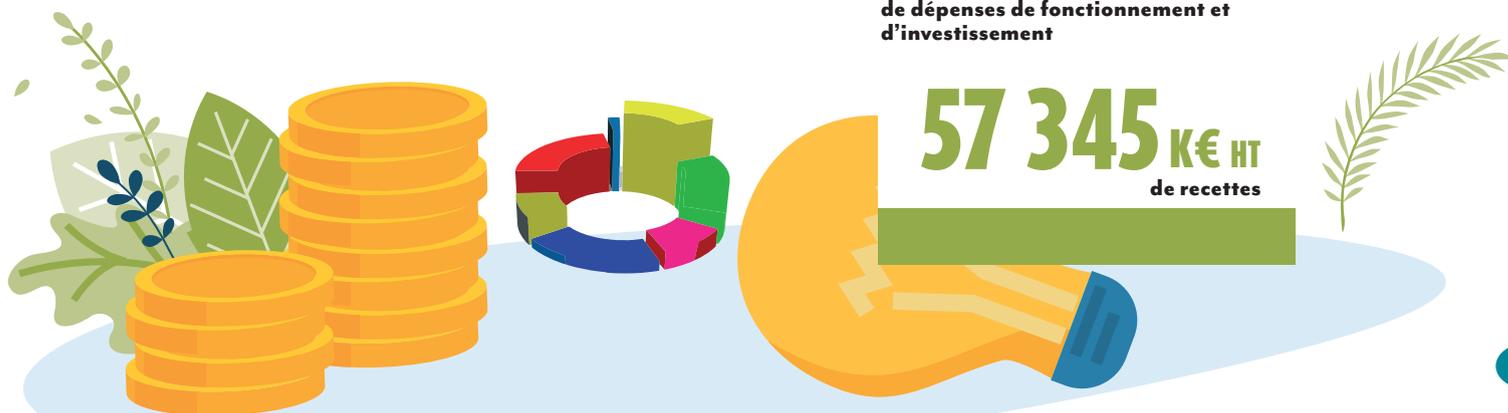
En 2019

**57 196 K€ HT**

de dépenses de fonctionnement et d'investissement

**57 345 K€ HT**

de recettes



## NOS FINANCES

# UN BUDGET ÉQUILIBRÉ

Les recettes et dépenses de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élèvent respectivement à 57 345 374 € et 53 027 110 €, le résultat d'exploitation propre à l'exercice 2019 est donc de 4 318 264 €. Après prise en compte du résultat reporté de 2018 (3 868 440 €), le résultat final s'établit à 8 186 705 €.

Le résultat final de fonctionnement est repris dans le Budget Supplémentaire 2020.

### ÉTAT DE LA DETTE

Capital restant dû au 31/12/2018

#### DEXIA C.I.F.

**19 355 K€ HT**

SOIT 31,84 € PAR HABITANT

**33,89 %**

#### SFIL CAFIL

**16 431 K€ HT**

SOIT 27,03 € PAR HABITANT

**28,77 %**

#### CAISSE D'ÉPARGNE

**12 019 K€ HT**

SOIT 19,77 € PAR HABITANT

**21,05 %**

#### CRÉDIT AGRICOLE H.N.

**4 752 K€ HT**

SOIT 7,82 € PAR HABITANT

**8,32 %**

#### CRÉDIT AGRICOLE C.I.B.

**3 165 K€ HT**

SOIT 5,21 € PAR HABITANT

**5,54 %**

#### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

**1 385 K€ HT**

SOIT 2,28 € PAR HABITANT

**2,43 %**

**TOTAL** **57 107 K€** SOIT 93,95 € PAR HABITANT





## COMPTE ADMINISTRATIF 2019

### FONCTIONNEMENT

#### DÉPENSES

Charges générales	29 733 452
Charges de personnel	11 386 300
Charges diverses	1 205 310
Frais financiers	2 216 308
Charges exceptionnelles	71 312
<b>Opérations réelles</b>	<b>44 612 682</b>

Opérations d'ordre entre sections	8 414 428
-----------------------------------	-----------

<b>TOTAL SECTION</b>	<b>53 027 110</b>
----------------------	-------------------

#### RECETTES

Produits d'exploitation	48 662 399
Subventions	5 727 537
Produits divers	138 126
Produits financiers	0
Produits exceptionnels	385 074
Atténuation de charges	381 436
<b>Opérations réelles</b>	<b>55 294 572</b>

Opérations d'ordre entre sections	2 050 802
-----------------------------------	-----------

<b>TOTAL SECTION</b>	<b>57 345 374</b>
----------------------	-------------------

Résultat de l'exercice	4 318 264
------------------------	-----------

Résultat antérieur	3 868 440
--------------------	-----------

<b>RÉSULTAT À AFFECTER</b>	<b>8 186 704</b>
----------------------------	------------------

Couverture résultat négatif	0
-----------------------------	---

Autofinancement	0
-----------------	---

Résultat affecté	4 171 963
------------------	-----------

<b>RÉSULTAT REPORTÉ</b>	<b>4 014 741</b>
-------------------------	------------------

### INVESTISSEMENT

#### DÉPENSES

Amortissement de la dette	8 944 897
Immobilisations	3 567 845
Subventions	0
Avances	0

<b>Opérations réelles</b>	<b>12 512 742</b>
---------------------------	-------------------

Opérations patrimoniales	66 428
--------------------------	--------

Opérations d'ordre entre sections	2 050 803
-----------------------------------	-----------

<b>TOTAL SECTION</b>	<b>14 629 973</b>
----------------------	-------------------

#### RECETTES

Excédent capitalisé	5 785 878
Subventions	14 000
Autres	0

<b>Opérations réelles</b>	<b>5 799 878</b>
---------------------------	------------------

Opérations patrimoniales	66 428
--------------------------	--------

Opérations d'ordre entre sections	8 414 428
-----------------------------------	-----------

<b>TOTAL SECTION</b>	<b>14 280 734</b>
----------------------	-------------------

Résultat de l'exercice	- 349 239
------------------------	-----------

Résultat antérieur	4 200 134
--------------------	-----------

Résultat cumulé	3 850 895
-----------------	-----------

Reports en recettes	0
---------------------	---

Reports en dépenses	8 022 858
---------------------	-----------

Solde des reports	- 8 022 858
-------------------	-------------

<b>RÉSULTAT FINAL</b>	<b>- 4 171 963</b>
-----------------------	--------------------

## NOS PARTENAIRES

# COOPÉRATION MULTIPLE

Associations, collectivités, entreprises, le Smédar multiplie les partenariats afin d'exercer au mieux les missions qui lui sont confiées.

### ADEME

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie est un établissement public qui participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

### ALLIANCE SEINE OUEST

L'association Alliance Seine Ouest compte 49 entreprises situées au sein des zones industrielles et portuaires entre Rouen et Grand-Couronne / Mouligneaux. Réseau d'échanges et d'information, elle permet également de partager des actions répondant à des problématiques communes.

### ALLO INDUSTRIE

Il s'agit d'un dispositif d'information alimenté par les sites industriels qui permet à tout riverain, représentant d'association ou au grand public, d'accéder rapidement à une information sur un événement pouvant inquiéter la population, via un numéro vert, un site et un compte Twitter (exercices incendie, fumées ou odeurs inhabituelles, essais de sirènes).

### AMORCE

Amorce est une association selon la loi de 1901. C'est un lieu d'échanges et de propositions. Ses domaines d'activité sont les réseaux de chaleur, la gestion des déchets municipaux, et la gestion de l'énergie par les collectivités territoriales.

### ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

L'Association des Maires de France regroupe plus de 34 000 maires et présidents d'intercommunalités en exercice, dans les communes des départements et territoires français, de métropole et d'outre-mer. Elle conseille et informe sur l'ensemble des sujets de politique économique, sociale et culturelle.

### ASSOCIATION PATRIMOINE ET MÉMOIRE DES CHANTIERS DE NORMANDIE

Le Smédar et l'association ont signé une convention de collaboration afin d'unir leurs efforts pour conserver, valoriser et développer la mémoire des Chantiers de Normandie sur le site Vesta.

### ATMO NORMANDIE

Organisme d'observation et de surveillance de la qualité de l'air, partenaire du Smédar en ce qui concerne les études d'impact des rejets atmosphériques résultant de ses activités.

### BIOMASSE NORMANDIE

Créée en 1983, l'association, basée à Caen, a pour objet de conduire des travaux de Recherche-Développement et de mener des actions de promotion, de conseil et d'appui portant sur la valorisation énergétique et agronomique de la biomasse, les économies d'énergies et l'utilisation des énergies renouvelables et la gestion des déchets.

### CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE

Le Cercle national du recyclage est composé de collectivités locales, d'associations de consommateurs, de protection de l'environnement et d'organisations professionnelles. Il a pour objectif de promouvoir la collecte sélective des déchets ménagers et représente les adhérents dans un souci de défense de l'intérêt public.

### CITEO

Eco-organisme issu de la fusion d'Éco-Emballages et ÉcoFolio en septembre 2017. Il participe au financement des dépenses de la collecte et du traitement des papiers et des emballages et reverse des soutiens pour chaque tonne de déchets recyclables collectée, triée et recyclée.

### COREPILE

Les piles et accumulateurs sont repris gratuitement par cet éco-organisme dans les déchetteries situées sur le périmètre du Smédar.

### CORIA

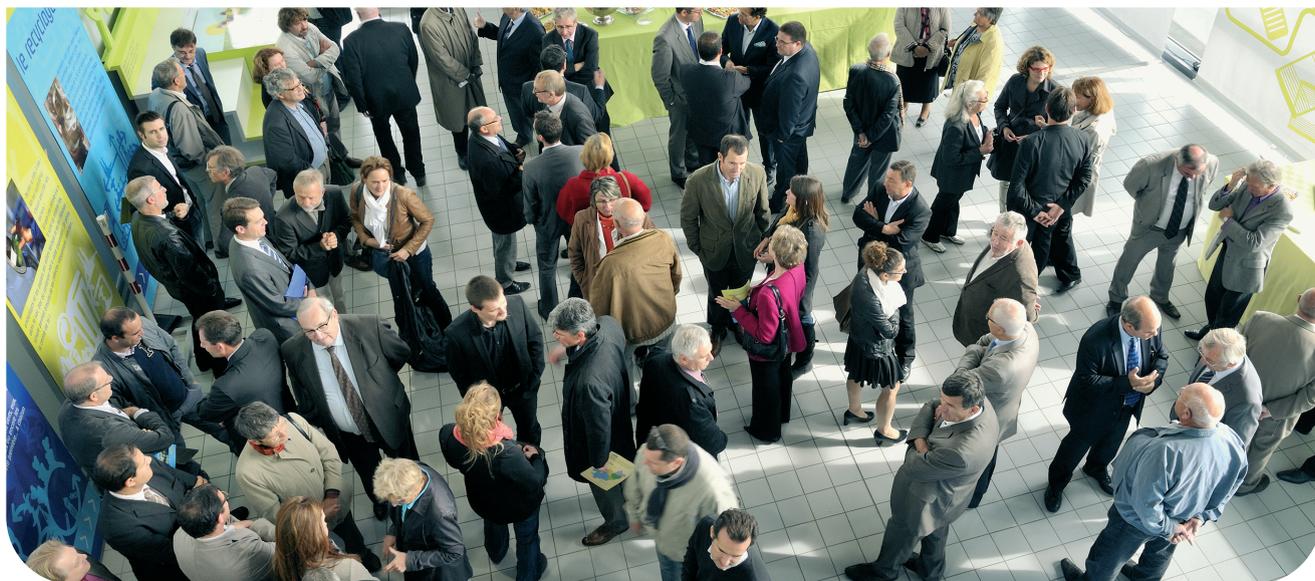
Le CORIA est une Unité Mixte de Recherche (UMR) rattachée à l'Institut d'Ingénierie et des Systèmes (INSIS) du CNRS, à l'Université de Rouen et à l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Rouen.

### DREAL NORMANDIE

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie est l'organisme qui exerce des missions de contrôle notamment dans les domaines du développement durable, de l'environnement et de l'énergie.

### ÉCO-DDS

Éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages, agréé par les pouvoirs publics. Il est chargé d'organiser le fonctionnement de la filière : collecte, transport, valorisation et reversement des soutiens financiers aux collectivités.



## ÉCO-MOBILIER

Éco-mobilier est un éco-organisme à but non lucratif agréé, chargé de l'organisation de la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique.

## ECOSYSTEM

Ecosystem met en place et développe un dispositif opérationnel de collecte, de recyclage et de valorisation des lampes et des déchets d'équipements électriques et électroniques, en partenariat avec les collectivités.

## INSA - INSTITUTS NATIONAUX DES SCIENCES APPLIQUÉES

Les Insa ont pour missions fondamentales la formation initiale des ingénieurs, la recherche scientifique et technologique, la formation continue des ingénieurs et techniciens, la diffusion de la culture scientifique et technique.

## MAISON DE L'ARCHITECTURE DE NORMANDIE - LE FORUM

La Maison de l'Architecture de Normandie - le Forum, a pour mission de promouvoir la qualité architecturale et urbaine auprès de tous les publics. Elle appuie ses projets sur des partenariats institutionnels et le développement d'un réseau interprofessionnel avec son club partenaires.

## RANCOPER

Ce réseau a pour objectif de fédérer les acheteurs publics autour de l'économie circulaire et le développement durable, et propose notamment des formations.

## RÉSEAU IDEAL

Association de collectivités locales, créée en 1985. Le réseau Ideal a pour vocation d'animer l'échange de savoir-faire entre les collectivités.

## SNVE

La Société Normande de Valorisation Énergétique est attributaire du marché d'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique Vesta à Grand-Quevilly.

## UNILASALLE

Un projet d'étude a été confié à des étudiants de cette école d'ingénieurs dans les secteurs de l'agronomie et de l'environnement. Il porte sur la valorisation de la biomasse (résidus de broyage des déchets verts).

## UNIVERSITÉ DE ROUEN

L'Université de Rouen abrite 40 équipes de recherche (dont 16 associées au CNRS et à l'Inserm) regroupant plus de 1 000 enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens.

## UNIVERSITÉ DE PICARDIE

### J. VERNE Unité de recherche Eproad

Eproad est une Unité de Recherche reconnue dans le domaine des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication. Elle fédère des compétences scientifiques et a pour objectif d'optimiser la gestion des écosystèmes industriels, en appréhendant les systèmes industriels et leur synergie notamment dans les domaines de l'optimisation des procédés et l'ingénierie de la logistique.

## VALENSEINE

Valenseine est la société d'économie mixte chargée de gérer les apports privés de déchets dans les différentes installations de traitement du Smédar, notamment de l'Unité de Valorisation Énergétique Vesta (apports de déchets industriels banals et de déchets d'activités de soins).

## SUBVENTIONS ET SOUTIENS FINANCIERS 2019

### ADEME

Subvention pour le projet "Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage" : 270 000 €

### CITEO

**Emballages** : Soutien à la tonne triée, et pour la valorisation énergétique, de 4 833 700,88 € versés en 2019 pour l'année 2018 (soutien estimé à 4 670 947,32 € pour l'année 2019).

**Papiers** : Soutien à la tonne de papiers envoyés dans la filière de recyclage de 463 223,04 € versés en 2019 pour l'année 2018.

**Solde de subvention pour la modernisation du centre de tri** : 14 000 €

### ÉCO-DDS

Soutien estimé à 45 214,31 € pour l'année 2019.

### ÉCO-MOBILIER

Soutien estimé à 508 529,16 € pour l'année 2019.

### ECOSYSTEM

Soutien pour la communication et la collecte en déchetterie des déchets d'équipements électriques et électroniques : 39 503,36 €



## **SMÉDAR**

40, boulevard de Stalingrad  
CS 90 213  
76121 Grand-Quevilly Cedex  
Tél. : 02 32 10 26 80  
Fax : 02 32 10 26 81  
E-mail : [contact@smedar.fr](mailto:contact@smedar.fr)  
Site : [www.smedar.fr](http://www.smedar.fr)

ISSN 2259-8510



Visitez le site internet  
du smédar !



[www.facebook.com/  
smedar.official](http://www.facebook.com/smedar.official)



[@LeSmedar](https://twitter.com/LeSmedar)